RAPPORT D'ACTIVITÉ



2015



21 COMMUNES ENSEMBLE VERS LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Article L. 5211-39 alinéa 1 : « Le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus. Le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Édité par Clermont Communauté, 64/66 avenue de l'Union Soviétique, BP 231 - 63007 Clermont-Ferrand - Tél. 04 73 98 34 00
Directeur de publication : Olivier Bianchi
Maquette : Direction Communication
Photographies : Direction Communication, Joël Damase, Jodie Way, Logidôme.
Cartographie et illustrations : Service Communication,
Impression : Groupe Drouin imprimeurs - Tirage : 1 300 exemplaires.

Catalyser nos énergies pour le développement de notre territoire

L'intercommunalité est l'échelon privilégié pour la mise en place de politiques publiques structurantes visant à garantir la solidarité territoriale entre nos 21 communes et développer notre territoire.

Notre culture intercommunale est chaque jour plus forte, résultat du travail accompli par les élus et les agents du service public. 2015 en a fait la brillante démonstration, des premières rencontres avec les 21 Conseils municipaux aux réunions publiques qui ont rassemblé plus de 2 000 personnes pour débattre et construire notre Communauté urbaine.

Nous portons une double ambition : continuer d'offrir un service public au plus près de nos usagers et accélérer la mise en mouvement de la métropole clermontoise au sein de la 2e région la plus attractive de France.

La dynamique d'un territoire ne se décrète pas. Elle se crée, se préserve et se développe par le rôle catalyseur de l'action publique, dépositaire de l'intérêt général. Tournés vers l'avenir et ouverts sur le monde, nous ferons de Clermont Auvergne Métropole un territoire où toutes les énergies peuvent se conjuguer et se déployer.



Notre culture intercommunale est chaque jour plus forte »

Notre réussite repose sur la motivation, la créativité et le savoir-faire de l'ensemble des agents de notre territoire. Je veux ici leur témoigner ma gratitude pour le chemin parcouru et ma confiance pour celui qu'il reste à faire.

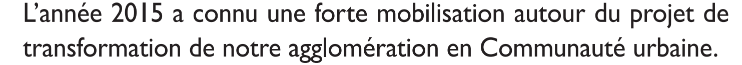
Le rapport d'activité 2015 illustre bien cet engagement de tous à s'investir aussi bien dans les grands projets structurants que dans le lien quotidien avec les habitants de notre territoire.
Ce rapport présente quelques évolutions par rapport aux précédentes éditions.
Plus condensé et plus accessible, comportant davantage d'indicateurs, il doit permettre une évaluation plus aisée de nos actions. Les pages qui suivent synthétisent une année 2015 rythmée, orientée vers un objectif d'efficience et de qualité du service rendu à tous les habitants et usagers.

Je vous en souhaite une très bonne lecture.

Olivier Bianchi
Président de Clermont Communauté
Maire de Clermont-Ferrand

SOMMAIRE





L'année 2015 a connu une forte mobilisation autour du projet de transformation de notre agglomération en Communauté urbaine.

- Dès janvier 2015, débats entre les élus communaux et communautaires sur le projet de communauté urbaine dans toutes les communes de l'agglomération, lors de 21 conseils municipaux spécialement dédiés.

- Début du travail conjoint entre les 21 communes membres et Clermont Communauté pour analyser les transferts de compétences et de personnels ainsi que les impacts financiers. Des Comités techniques auxquels participent les techniciens de Clermont Communauté et les directeurs généraux des services des communes et des Comités de pilotage où siègent les Maires pour arbitrer les différentes propositions, sont mis en place et se réunissent régulièrement.

- La lettre d'information « Voir + loin » est destinée à tous les personnels des communes et de Clermont Communauté. Une boîte mail est créée pour accueillir les questions, donner les réponses appropriées et prolonger les débats.

- 7 réunions publiques ont lieu à l'automne 2015 en présence du Président et des Maires des 21 communes de Clermont Communauté. La participation de plus de 2 000 personnes a démontré que la démarche de transformation suscitait curiosité et intérêt. Tous les sujets ont pu être abordés avec en ligne de mire la place de notre territoire dans la grande Région Auvergne-Rhône-Alpes.

- Le Président de Clermont Communauté rencontre les organisations syndicales. Une réunion avec tous les personnels est programmée. Le processus de transformation se poursuivra en 2016 avec l'objectif de concrétisation au 1er janvier 2017.













1 ÉQUILIBRE & SOLIDARITÉ

POUR UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE



Il s'agit d'abord de soutenir la construction de logements à loyers modérés pour répondre à une demande sociale forte. Il s'agit aussi de conditionner les aides de Clermont Communauté à la construction de logements sociaux à leur bon positionnement en matière énergétique.
Boulevard Claude-Bernard, Clermont-Ferrand - Logidôme.

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

FAITS MARQUANTS EN 2015

Contrat de Ville

Élaboré et signé en 2015, le nouveau Contrat de Ville de Clermont Communauté concerne cinq quartiers prioritaires (4 à Clermont-Ferrand et 1 à Cournon-d'Auvergne) représentant près de 20 000 habitants.

Il constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique en direction des nouveaux quartiers prioritaires et de leurs habitants, sur la période 2016 - 2020. Trois quartiers ont été inscrits au Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine.

Il se fonde sur 3 thématiques :
- cohésion sociale,
- cadre de vie et renouvellement urbain,
- développement économique et emploi,

et sur 4 priorités transversales :
- jeunesse,
- égalité entre les femmes et les hommes,
- lutte contre les discriminations,
- valeurs de la République et citoyenneté

Le nouveau Contrat de Ville s'appuie sur la participation des citoyens et des acteurs associatifs.

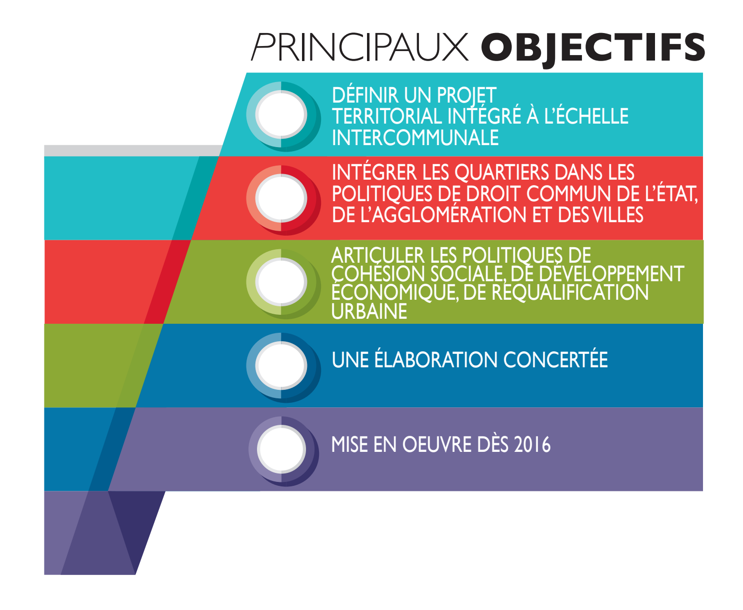
Appel à projets

Lancé en février 2015, l'appel à projets « Politique de la Ville » a été, pour la première fois, centralisé par le service « Rénovation Urbaine et Politique de la Ville » de Clermont Communauté. Il a pour objectifs définis :
- un soutien à des actions ciblées, cohérentes avec le nouveau Contrat de Ville et s'inscrivant dans les priorités de l'agglomération
- un volet de subventions plus orienté vers l'insertion professionnelle des jeunes (deux missions locales et École de la deuxième Chance)
- un appui spécifique à l'Observatoire des quartiers mené en lien avec l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole.

Une programmation partagée

Le comité de programmation du 12 juin 2015 a permis de stabiliser une programmation partagée entre l'Agence Nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), Clermont Communauté, les Villes de Clermont-Ferrand et de Cournon-d'Auvergne et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

PRINCIPAUX OBJECTIFS



18 PROJETS SOUTENUS PAR L'AGGLOMÉRATION



Pilotage & ingénierie



Cadre de vie



Cohésion sociale



Développement économique/emploi

PARTICIPATION DE CLERMONT COMMUNAUTÉ À HAUTEUR DE **555 500 €**

RÉPARTITION DES CRÉDITS PAR PILIER

Pilier	Montant
Pilotage	20 000 €
Cadre de vie	50 750 €
Cohésion sociale	53 500 €
Dév. économique / emploi	431 250 €

HABITAT

FAITS MARQUANTS EN 2015

Délégation des aides à la pierre

Mise en place, dès le 1er janvier 2015 de la délégation « des aides à la pierre ». La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales permet à l'État de déléguer aux EPCI la gestion des aides à la pierre en direction du parc locatif social et du parc locatif privé relevant de l'Anah.

La délégation engage juridiquement l'État délégant et le délégataire pour 6 ans dans le cadre de conventions conclues sur la base d'un PLH exécutoire. Clermont Communauté peut ainsi avoir une vision pluriannuelle de son soutien à la production de logement public et à la réhabilitation du parc privé.

Les objectifs sur ces 6 ans sont conformes aux ambitions du PLH communautaire : 3 616 logements locatifs sociaux, 250 logements PLS (prêt locatif social), 1 858 logements privés à réhabiliter.

Programme d'intérêt général

Cinquième année du Programme d'Intérêt Général (PIG) en faveur de la réhabilitation du parc de logement indigne et énergivore. 217 dossiers ont été déposés.

Rénovation énergétique

Engagement d'une étude de préfiguration pour la création d'une Plate-forme Territoriale de la Rénovation Énergétique.

Soutien aux associations

Clermont Communauté soutient différentes associations œuvrant en direction de l'amélioration de l'habitat :

- Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) .... 26 520 €
- Service d'Accueil et d'Orientation (SIAO) .... 60 000 €
- Association Logement Social du Puy-de-Dôme .... 18 000 €
- Association de Gestion du Schéma d'Accueil des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme .... 10 000 €

Programme de Rénovation Urbaine

Mené en partenariat avec les Villes de Clermont-Ferrand, de Gerzat et les bailleurs sociaux, le Programme de Rénovation Urbaine de l'agglomération clermontoise s'est décliné en 2015 :

- au niveau de l'habitat, les bailleurs ont engagé ou mené à bien, avec le soutien de l'agglomération, plusieurs opérations de reconstitution de l'offre et de réhabilitations de logements sociaux.
- au niveau des opérations d'aménagement, la Ville de Clermont-Ferrand et ses partenaires ont poursuivi la réalisation de l'éco-quartier de Champratel. L'agglomération a, pour sa part, continué les travaux de la rue Robert-Lemoy. Aux Vergnes, la place des droits de l'Homme a été réaménagée. Nouveau pôle de centralité du quartier, cette place regroupe la station de tramway, le nouveau centre commercial et le château des Vergnes.

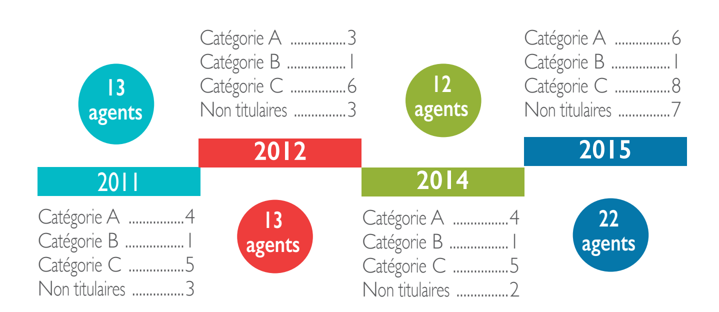
PRINCIPAUX OBJECTIFS

- PROMOUVOIR LA MIXITÉ SOCIALE ET GÉNÉRATIONNELLE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE
- RÉALISER 15 254 LOGEMENTS DONT 4 231 LOGEMENTS SOCIAUX ET CONVENTIONNÉS D'ICI 2019
- RÉHABILITER 720 LOGEMENTS DU PARC PRIVÉ INSALUBRE ET ÉNERGIVORE D'ICI 2019
- MENER UNE POLITIQUE DE RÉSORPTION DES LOGEMENTS VACANTS
- GARANTIR LES EMPRUNTS DES BAILLEURS SOCIAUX À ÉGALITÉ AVEC LES COMMUNES

BUDGETS gérés par la direction (hors personnel)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
2011	2 431 811 €	6 968 141 €
2012	2 750 330 €	5 447 897 €
2013	2 859 741 €	6 009 704 €
2014	2 177 169 €	5 162 859 €
2015	1 880 205 €	8 975 655 €

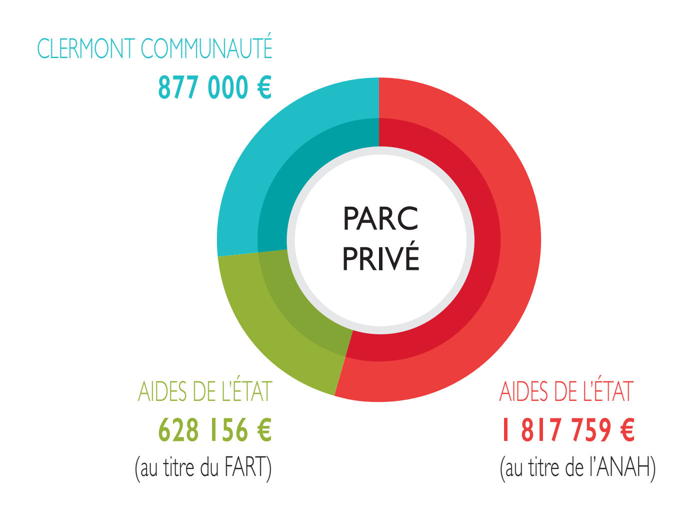
RESSOURCES HUMAINES



En 2015, la Direction Habitat, Solidarité et Politique de la Ville comprend également le PLIE constitué de 11 agents au 31/12/2015.

PREMIÈRE ANNÉE DE LA
DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE
BILAN 2015



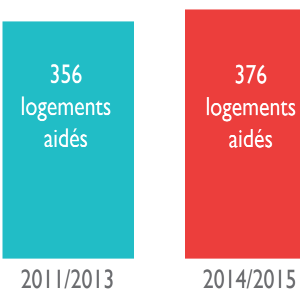


AIDES AU **LOGEMENT SOCIAL**



Durant la période 2012-2014, 1 880 logements sociaux ont été livrés.

LOGEMENTS **PRIVÉS**

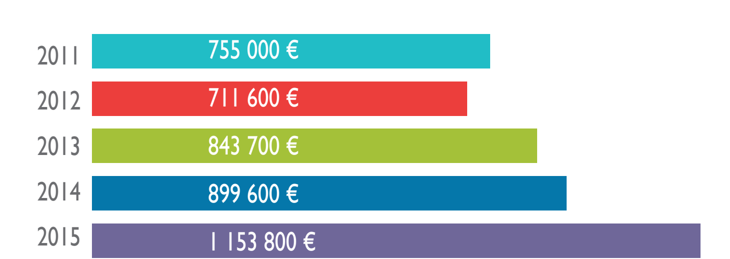


Programme d'Intérêt Général

Subventions 2014 :
- Anah : 1 742 236 €
- Clermont Communauté : 242 068 €

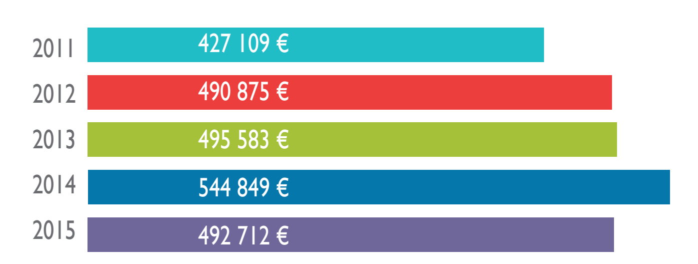
Subventions 2015 :
- Anah : 1 817 759 €
- Fart : 628 156 €
- Clermont Communauté : 877 000 €

PROJET DE **RÉNOVATION URBAINE**



Les subventions sont attribuées en appui aux opérations des bailleurs sociaux *(hors construction de logements) menées en partenariat avec les Villes de Clermont-Ferrand et Gerzat*. Le soutien de Clermont Communauté correspond à 15 M€ pour la période 2006-2018.

AIRES **D'ACCUEIL**



Coût restant à charge de Clermont Communauté pour assurer le fonctionnement des 6 aires d'accueil des gens du voyage existant sur le territoire.

MOBILITÉ DURABLE

La politique communautaire en matière de mobilités vise à fluidifier les déplacements pour tous dans un souci d'efficacité, de confort, de solidarité, de réduction des nuisances et des pollutions néfastes à la santé publique et à l'environnement.

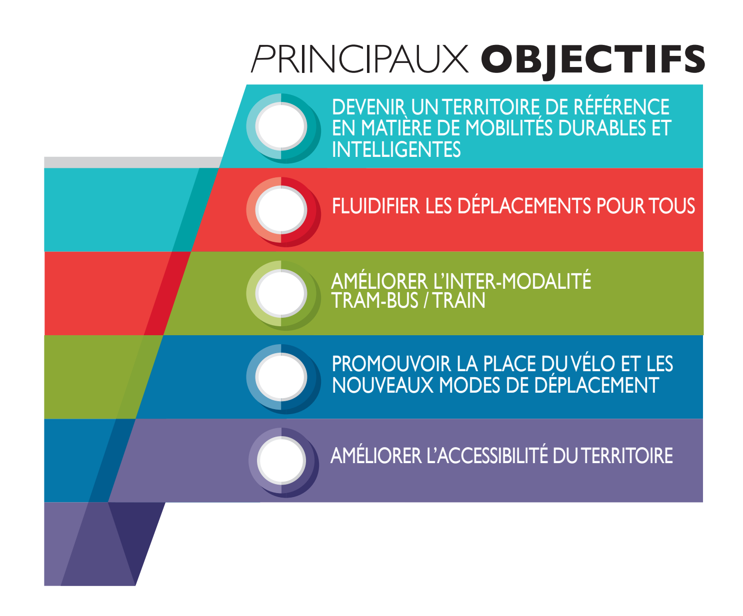
À ce titre, Clermont Communauté intervient soit directement, soit en délégation de compétence ou de service public sur les domaines des transports en commun, des parcs relais (P+R) et des parcs tramway (PTram).

C'est ainsi que la compétence transport de Clermont Communauté est déléguée au Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) pour lequel une contribution de 12,6 M€ a été versée en 2015.

Positionnés le long de la ligne du tramway, les parcs-relais ont une capacité d'environ 1 400 places.
Le Conseil de la Communauté a confirmé l'intérêt communautaire aux P+R liés à une intermodalité.
L'aménagement de parkings à proximité des haltes ferroviaires est d'autant plus pertinent qu'une harmonisation tarifaire entre la SNCF et la T2C est à l'étude afin de circuler avec un titre de transports en commun sur le périmètre de transports urbain en bus ou en train.

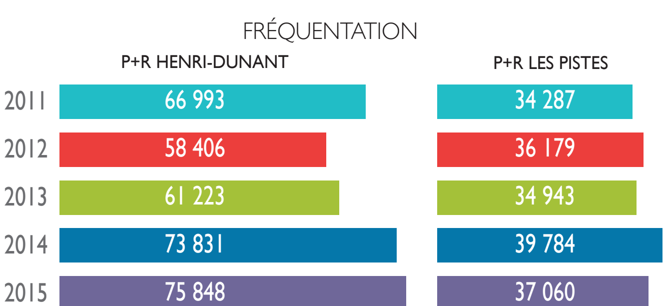
En 2015, Clermont Communauté a financé les travaux d'aménagement du parking de la Halte Ferroviaire de Pont-du-Château à hauteur de 550 000 € TTC.

Soucieuse de l'attractivité du territoire, la Communauté d'Agglomération apporte également des financements au fonctionnement de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne.
Le Conseil régional (40%), Clermont Communauté (32%), et le Conseil général (28%) ont choisi de se réunir au sein d'un syndicat mixte pour assurer la responsabilité du service public aéroportuaire.



P+R - PTRAM - HALTES FERROVIAIRES





AÉROPORT

	PARTICIPATION FINANCIÈRE	NBRE DE PASSAGERS
2011	1,248 M€	389 429
2012	1,291 M€	375 865
2013	1,337 M€	422 488
2014	1,384 M€	424 652
2015	1,432 M€	374 446

FAITS MARQUANTS EN 2015

Le SMTC met en place la tarification solidaire

Plus simple, plus équitable, plus performante, ... une nouvelle grille tarifaire pour les transports en commun s'applique sur le territoire de Clermont Communauté, depuis le 1er juillet 2015.
Le nombre total de tarifs a été revu à la baisse et se décompose désormais en 3 familles :

- le ticket en toute liberté : ticket unitaire, carnets de 10 tickets
- le ticket adapté à une occasion : ticket 24h, groupe, tribu, congrès, foire, clermont-pass
- la gamme d'abonnements, mensuels ou annuels, avec aussi le «Plan de Déplacement d'Entreprise» qui permet au salarié de bénéficier d'une réduction.

Les personnes les plus fragiles sur le plan financier bénéficient de conditions tarifaires avec trois niveaux de réduction sur les abonnements (- 50%, - 80%, - 92%), en fonction des ressources, évaluées essentiellement sur la base du quotient familial.
Les résultats sont positifs dès la première année, avec 15 000 profils créés, dont plus d'un quart ne prenaient pas, jusque là, d'abonnements et une hausse du nombre total de déplacements sur l'agglomération.

Le SMTC adapte son réseau aux évolutions

Des expérimentations d'amélioration de service sont lancées pour une année sur le réseau bus/tram ; elles permettent de coller au plus près des demandes des citoyens et d'améliorer la performance globale du réseau.

En 2015, 10 expérimentations ont été conduites ; 6 d'entre elles sont conformes aux prévisions et sont pérennisées, 4 sont encore en évaluation.

C.vélo primé au niveau national

Le succès des vélos, en libre service ou en abonnement, a fait l'objet d'une manifestation au cours de laquelle le dispositif a été nationalement primé.

28 PDE pour 35 000 salariés

Le partenariat avec les entreprises s'intensifie ; 10 années après le lancement des premiers plans de déplacement d'entreprise (PDE), le comité syndical a examiné, en 2015, 10 PDE, en création ou en renouvellement, sur un total de 28 PDE en activité concernant 35 000 salariés.

La préparation de la maintenance de la ligne de tramway

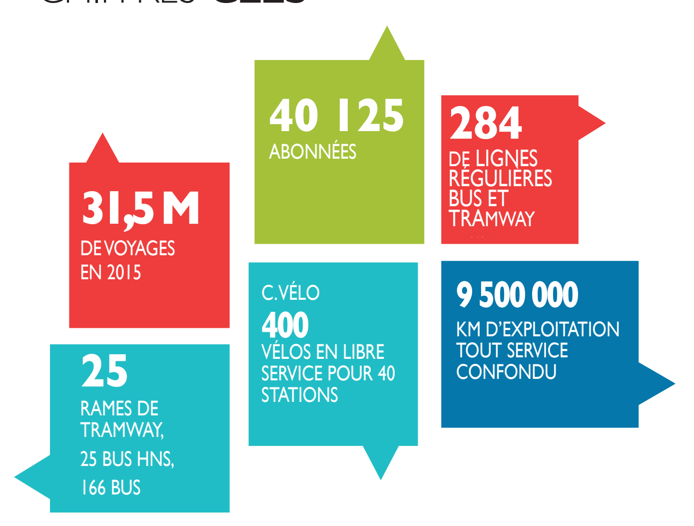
Après 10 ans de fonctionnement, la ligne de tramway nécessite une première opération de maintenance pour garantir sa longévité et son fonctionnement optimal. Des travaux de grande ampleur vont conduire à des périodes de fermeture du tramway, par tronçon, plusieurs années de suite.

L'année 2015 est celle de la préparation du tronçon allant de La Pardieu à la Maison de la Culture, avec la mise en place d'une organisation partagée entre Clermont-Communauté, la Ville de Clermont-Ferrand, le SMTC et T2C, le recrutement de la maîtrise d'œuvre et le lancement des marchés de travaux pour l'année 2016..

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU **SMTC**

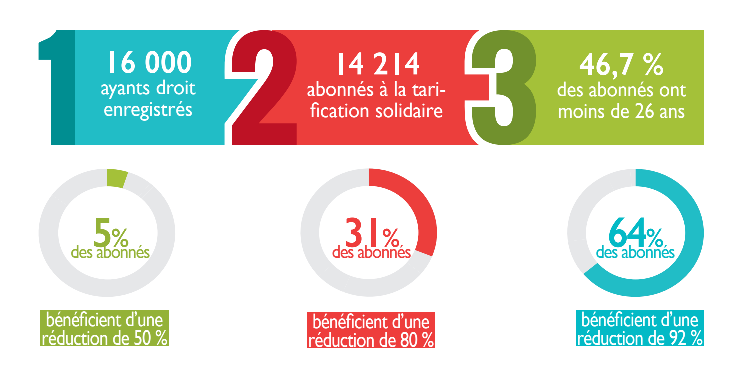
2011	10,75 M€
2012	11,02 M€
2013	11,29 M€
2014	11,58 M€
2015	12,58 M€

CHIFFRES **CLÉS**



Charges d'exploitation	64,366 M€
Dépenses d'équipement	18,615 M€
Recettes d'exploitation	15,195 M€
Contribution des collectivités	15,267 M€
Versement transport	61,364 M€

TARIFICATION **SOLIDAIRE**





2 ART DE VIVRE & D'ENTREPRENDRE

POUR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À UNE ÉCONOMIE PRODUCTIVE ET INNOVANTE

Avec une politique de développement économique volontariste, la communauté d'agglomération revendique pleinement sa vocation de soutien aux créateurs d'entreprises.
La pépinière de la Pardieu accueille 19 jeunes entreprises pleine d'énergie.

L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES

Favoriser l'implantation d'entreprises est la première compétence de la Communauté en matière économique. Elle représente un enjeu majeur pour l'attractivité globale d'un territoire caractérisé par la présence de 2 groupes mondiaux (Michelin et Limagrain), un tissu de TPE/PME innovantes, des filières d'excellence reconnues et une offre de formation de haut niveau dans un bassin de près de 60 000 emplois.

FAITS MARQUANTS EN 2015

Les demandes des entreprises

Prés de 150 demandes dans le cadre de transfert, de développement, d'implantation ont été suivies en 2015. Selon les besoins de l'entreprise, l'accompagnement a porté sur :

- l'aide à la localisation (gestion de 2 bases de données et d'un site internet) et à la connaissance de l'environnement économique
- la mise en réseau et la coordination d'acteurs facilitant l'installation
- des réponses spécifiques dans le cadre du comité de prospection d'acteurs à l'échelle régionale.

Le diagnostic d'attractivité du territoire

Le diagnostic d'attractivité et la stratégie d'implantation d'entreprises a commencé en 2015 et se poursuivra sur l'année 2016. Ce projet a été validé en Conseil communautaire du 19 juin 2015. Il vise à :

- accompagner les élus dans leur réflexion afin d'élaborer une stratégie d'attractivité pour les entreprises
- conduire une démarche de marketing territorial (demande et typologie des entreprises, analyse concurrentielle, positionnement en lien avec la nouvelle organisation territoriale, matrice d'attractivité, co-construction avec les entreprises et les partenaires, plan d'actions).

Les études de requalification

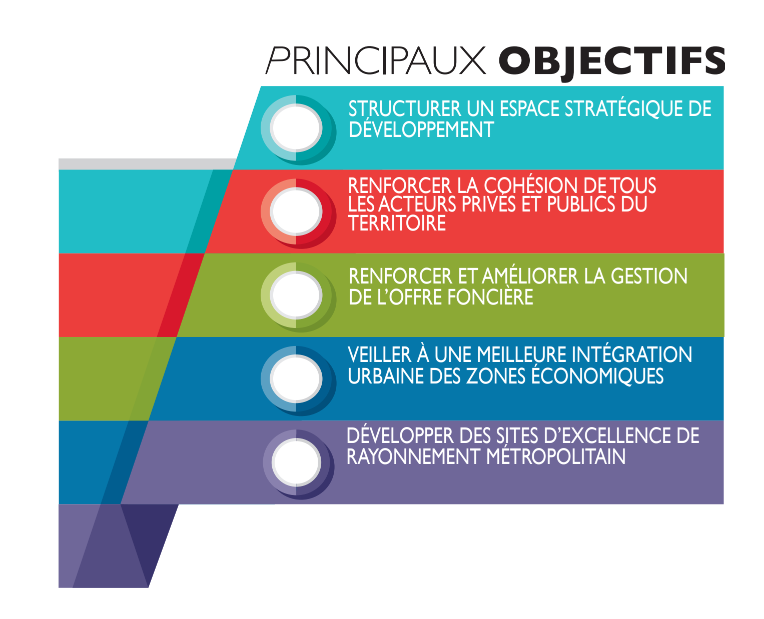
L'étude de requalification des zones d'activités situées à Lempdes a débuté en 2014.

Le projet d'aménagement, validé par le comité de pilotage du 19 juin 2015 et par le Conseil communautaire du 16 octobre 2015, repose sur le renforcement de la liaison Nord Sud.

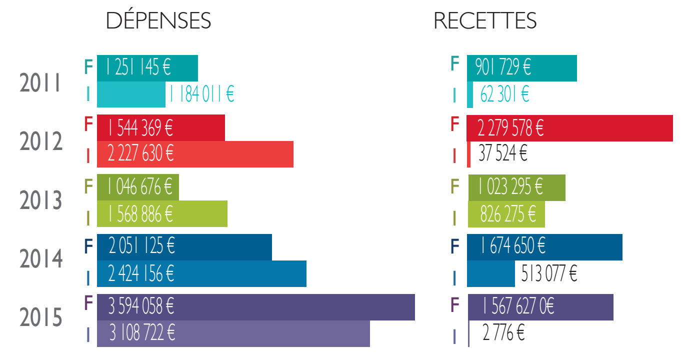
Ce projet permettra de :

- Connecter le pôle de loisirs au centre-ville de Lempdes par une prolongation d'un tissu urbain
- Redécouper des îlots à l'échelle du piéton
- Conforter les terres agricoles de la Plaine de Limagne
- Renforcer la densité commerciale sur la zone de La Rochelle-Le Pontel
- Positionner le pôle services en interface de la Rochelle/le Pontel et de la Fontanille 1
- Améliorer la desserte de la Fontanille 1 et affecter ce secteur à de l'artisanat et de l'industrie.

PRINCIPAUX OBJECTIFS

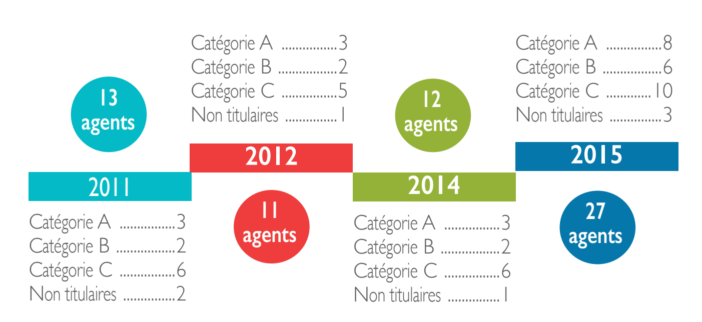


BUDGETS gérés par la direction, hors personnel



Les recettes sont notamment constituées par les loyers des pépinières et hôtels d'entreprises, les ventes de terrains ou la redevance de concessions très haut débit..

RESSOURCES HUMAINES



La Direction Développement économique a accueilli le service des autorisations du droit des sols (ADS), constitué de 10 agents, en 2015.

Il en découle une estimation des coûts des travaux (hors foncier et frais annexes) d'environ 9 millions reprise dans la programmation pluriannuelle. Une maîtrise d'œuvre devra affiner ce projet et déterminer la programmation des travaux.

La modification du PLU va prendre en charge cette étude afin de préserver le foncier nécessaire aux aménagements futurs.

Une mission d'étude de définition d'un programme de modernisation et de requalification de la zone d'activités de Cournon/ Le Cendre a été lancée. Elle prendra fin courant 2016 et proposera un scénario d'aménagement associant les entreprises dans une démarche de co-construction.

Le programme de requalification sera financé dans le cadre de la Programmation pluri-annuelle d'investissements.

Les études d'aménagement

Au nord de l'agglomération clermontoise, se trouve un pôle d'activités économiques regroupant la zone de Ladoux avec le centre de recherche de Michelin, le Parc Logistique spécialisé dans l'accueil d'entreprises logistiques et paralogistiques, le Parc d'activités des Montels 3. Ce secteur représente environ 260 hectares et héberge actuellement une centaine d'entreprises.

Pour l'instant, l'aménagement a été réalisé en fonction des demandes d'implantation et non dans le cadre d'une réflexion globale et aucune attention n'a été apportée à l'aspect paysager de ce secteur.

Ce pôle d'activités comprend une diversité d'opérations d'aménagements avec des gestions différentes.

C'est la raison pour laquelle, 2 études de requalification (zone de Ladoux et Parc Logistique) ont été menées en 2013-2014 et qu'un avant-projet global sur l'ensemble du secteur a été lancé fin 2015 pour une validation du projet et un début de travaux en 2016.

Pour mettre en œuvre l'étude de requalification du Parc Logistique validée en 2013 et réaliser des travaux, des études préalables ont débuté sur 2015 : étude d'impact et dossier loi sur l'eau.

Réalisation d'une étude hydraulique liée à l'aménagement de la ZAC de Sarliève Nord afin de définir un scénario d'aménagement hydraulique de la zone en cohérence avec les contraintes hydrauliques du secteur et le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) arrêté par les services de l'Etat.

Sur les 17,6 hectares de la ZAC concernés par le risque inondation, le scénario d'aménagement retenu doit permettre d'aménager 10,5 hectares en gelant 5,3 hectares, en zones de compensation.

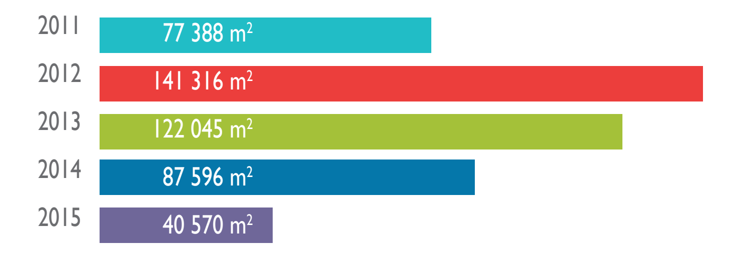
Étude de faisabilité relative à la desserte de la partie Sud-Ouest de la ZAC de Sarliève Nord. Différents scenarii ont été établis, en l'attente d'une maîtrise plus optimisée du foncier de cette ZAC.

Divers

- Un jalonnement directionnel et une signalétique dédiée aux entreprises permettant de hiérarchiser et de fluidifier les flux routiers ont été mis en place sur le pôle d'activités des Gravanches.

- Des caméras ont été installées pour la vidéoprotection sur le domaine public dans le Parc des Montels.

VENTE DE **TERRAINS**



Zone d'activités	Vocation	Surfaces vendues	Nbre de projets
La Fontanille Lempdes	Mixte	17 872 m²	4
Les Graviers 2 Châteaugay	Artisanat - Btp	1 787 m²	2
Les Cheix Romagnat	Tertiaire	1 148 m²	1
Claveloux Clermont-Ferrand	Service - Tertiaire - Artisanat	6 251 m²	3
Le Petit Clos Clermont-Ferrand	Artisanat - Btp - Industrie	1 060 m²	1
Les Rivassols Nohanent	Artisanat	1 500 m²	1
Parc logistique Clermont-Auvergne	Logistique	3 429 m²	1
Gerzat sud	Artisanat - Industrie	6 600 m²	1
La Pardieu	Tertiaire - Technologique	923 m²	1

ESPACES D'ACTIVITÉS



SUPERFICIE TOTALE DES ZONES D'ACTIVITÉS

Paris Vichy Riom
Thiers Lyon Marseille
Bordeaux Toulouse
Issoire Montpellier
Châteaugay
ZA des Graviers
Parc logistique
ZA les Montels
Blanzat
Cébazat
Gerzat
ZA Gerzat sud Les Pradeaux
Zone Franche Urbaine
Nohanent
ZA Les Gravanches
ZA des Ronzières
ZA du Petit Clos
Pont-du-Château
ZA Champ Lamet
Clermont-Ferrand
Orcines
Durtol
Aulnat
ZA Le Brezet
ZA La Rochelle - Le Pontel
Chamalières
ZA La Fontanille
Royat
ZA La Pardieu
Lempdes
Beaumont
ZA Cap Sud
Aubière
ZA Cournon
Cournon-d'Auvergne
Ceyrat
ZA de l'Artière
Pérignat-lès-Sarliève
ZA des Graveyroux
Saint-Genès-Champanelle
ZA Les Grandes
Le Cendre
Romagnat

50 ha et plus
entre 30 et 50 ha
entre 10 et 30 ha
entre 5 et 10 ha
moins de 5 ha
Hôtels et pépinières d'entreprises

PAR TRANCHE DE SURFACE TOTALE

50 ha et plus
1 420 ha - 81,2 %

entre 30 et 50 ha
148 ha - 8,5 %

entre 10 et 30 ha
148 ha - 8,5%

entre 5 et 10 ha
22 ha - 1,2 %

moins de 5 ha
10 ha - 0,6 %

STOCK FONCIER

PAR RAPPORT À LA CONSOMMATION FONCIÈRE ANNUELLE MOYENNE **DEPUIS 1994**

2,5 ANS SURFACE DISPONIBLE

11 ANS POTENTIEL FONCIE

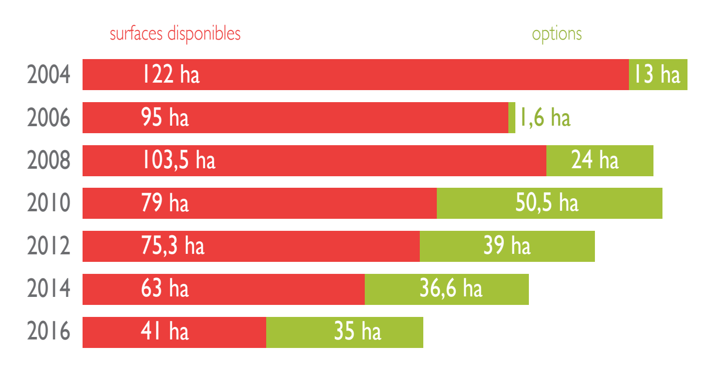
4,5 ANS SURFACE DISPONIBLE + OPTIONS

16,5 ANS POTENTIEL FONCIER + SARLIÈVE SUD

PAR RAPPORT À LA CONSOMMATION FONCIÈRE ANNUELLE MOYENNE **DEPUIS 2008**



SURFACES **DISPONIBLES + OPTIONS**



L'évolution montre une division par trois des surfaces disponibles entre 2004 et 2015.

Le stock foncier est à considérer si tous les projets se réalisent. Un certain nombre d'entre eux ne sont pas encore programmés. Des adaptations seront à prévoir en fonction de la consommation et de la conjoncture économique.

Les chiffres cités intègrent environ 20 % de voiries et d'espaces publiques, qui ne sont pas de la surface commercialisable.

LA CRÉATION D'ENTREPRISES

FAITS MARQUANTS EN 2015

Soutien aux structures d'accompagnement à la création d'entreprise

Depuis 2005, Clermont Communauté apporte un soutien financier à plusieurs opérateurs de la création d'entreprises. En 2015, la contribution de la Communauté d'agglomération a été de 298 000 € au bénéfice de 10 structures qui interviennent, sur la base de conventions triennales, dans l'accompagnement et le financement des entreprises en création.

Le positionnement complémentaire de ces structures (aide au montage de projet, micro crédit, garantie d'emprunt, portage salarial) permet de répondre de façon adaptée aux différents besoins des entrepreneurs.

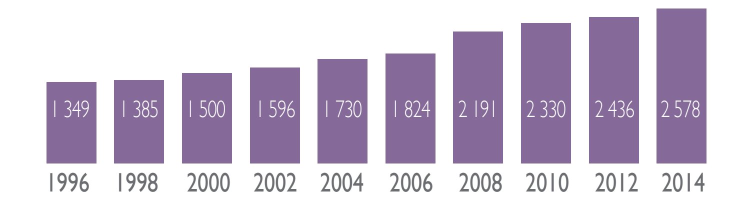
Les structures subventionnées

- ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) développe le micro crédit pour les personnes exclues du système bancaire.
- APPUY CRÉATEURS s'adresse à des créateurs auvergnats (en majorité demandeurs d'emploi), souhaitant tester leur projet d'activité économique en grandeur nature, dans un cadre sécurisé.
- AUVERGNE ACTIVE propose des garanties sur emprunt bancaire, sous forme d'une caution égale à 65 % du montant du prêt.
- AUVERGNE ENTREPRENDRE, accorde des prêts aux créateurs ou repreneurs d'entreprises. Les chefs d'entreprises ayant bénéficié d'un financement sont accompagnés par des parrains.
- BGE AUVERGNE accompagne les entrepreneurs pas à pas, tout au long de la création d'entreprise.
- INITIATIVE CLERMONT AGGLO accompagne et finance la création de micro entreprises.
- PEEA PEPITE soutient la création d'entreprises auprès des étudiants.
- BUSI intervient pour les projets de création d'entreprises innovantes qui s'inscrivent dans les Sciences de la Vie, les Sciences pour l'Ingénieur, les Technologies de l'Information et de la Communication et les Sciences Humaines.
- LE DAMIER a vocation à développer, promouvoir et fédérer les acteurs des filières Musique et Image en Auvergne.
- LES SCOP D'AUVERGNE assure l'appui et l'accompagnement de projets collectifs par la création, le développement et la transmission / reprise d'entreprise et d'association sous forme de coopérative (Scop, Scic)..

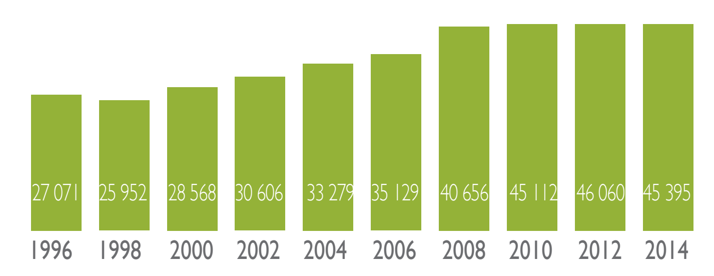
Le réseau très haut débit en 2015

- Nbre km de réseau 215
- Nbre Opérateurs 37
- Groupements fermés d'utilisateurs 10
- Nbre sites 359
- Nbre d'hébergements 35

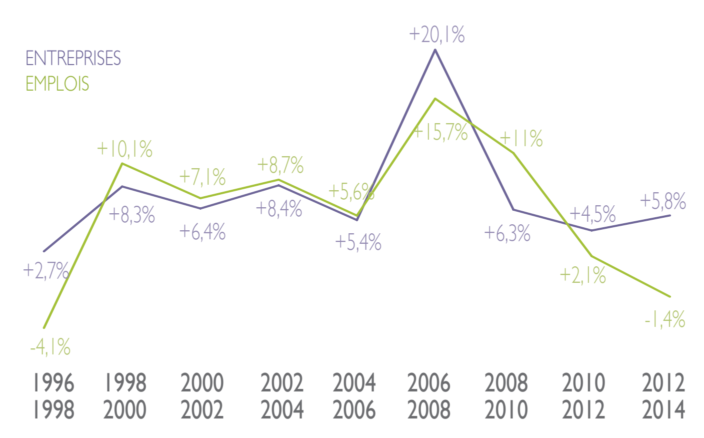
ENTREPRISES EN ZONES D'ACTIVITÉS



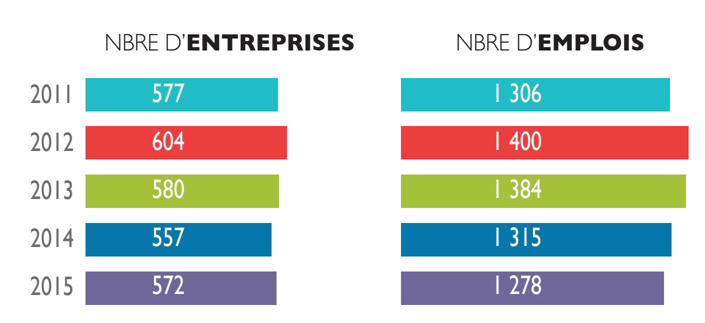
EMPLOIS EN ZONES D'ACTIVITÉS



ÉVOLUTIONS EN %



ZONE FRANCHE URBAINE



	NBRE D'ENTREPRISES	NBRE D'EMPLOIS
2011	577	1 306
2012	604	1 400
2013	580	1 384
2014	557	1 315
2015	572	1 278

1,2 Mˆ dans le projet Écocampus

Dans le cadre du Contrat de Plan État Région Auvergne 2015-2020, la collectivité s'est engagée à hauteur de 1,2 M€ dans le projet Ecocampus, qui vise à résoudre la problématique bâtimentaire du principal site d'enseignement supérieur et de recherche auvergnat, les Cézeaux. Il s'agit de réhabilitation structurelle et fonctionnelle, axée sur la maîtrise énergétique.

Ce projet, porté par l'ensemble des structures présentes sur le site des Cézeaux, est identifié depuis 2013 comme « site pilote » par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de leur convention « campus d'avenir » signée en mars 2013.

1,5 Mˆ pour le lancement du Quartier numérique

Clermont Communauté s'est également engagée à hauteur de 1,5 M€ sur 3 ans dans le lancement du Quartier Numérique Clermont Ferrand Auvergne, projet structurant pour le territoire au service de l'accélération des startups et du développement pérenne des entreprises innovantes à forte composante numérique. Avec le soutien du Conseil régional et neuf partenaires privés, l'objectif est de placer ces startups au cœur d'une dynamique de cross fertilisation et d'innovation ouverte en lien avec les filières d'excellence auvergnates.

Dans les pépinières et hôtels d'entreprises

- Installation d'un réseau WIFI public au sein des pépinières et hôtels d'entreprises de Pascalis et de La Pardieu, à disposition des locataires et de tous les publics fréquentant ces structures.

- Installation d'écrans d'accueil dans les halls d'entrée des pépinières et hôtels d'entreprises de Pascalis et de La Pardieu, permettant notamment de présenter les entreprises locataires : nom des entreprises et activités.

- Organisation de conférences thématiques trimestrielles, sur des sujets liés au développement de l'activité des jeunes entreprises. Ces conférences sont ouvertes aux locataires des équipements à vocation économique (EVE) et à tous les publics.

L'économie sociale et solidaire

C'est, en quelques chiffres :
- 12 % des établissements employeurs sur le territoire de Clermont Communauté qui en compte 1 295.
- 15 % des salariés sur le territoire de Clermont Communauté qui en compte 14 500.
- 400 M€ de masse salariale annuelle.

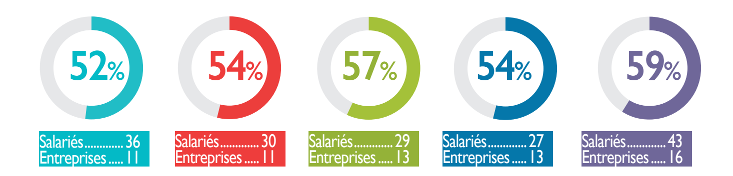
Un chargé de mission a été recruté pour développer l'Économie sociale et solidaire. Il s'agit de proposer une vision partagée des défis à relever et des actions à prioriser auprès de tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

2015 est une année de recensement des activités ESS, d'analyses et d'élaboration d'une politique de développement. La création d'un réseau régional est envisagé au sein duquel Clermont Communauté devra prendre toute sa place. Un appel à projets a également été lancé pour soutenir la création de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC).

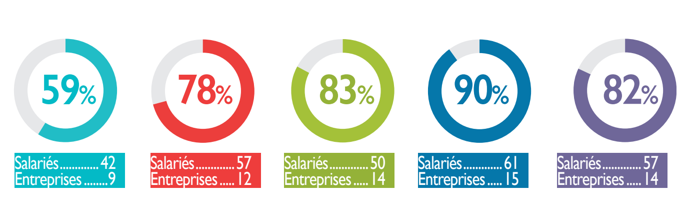
ÉQUIPEMENTS À VOCATION ÉCONOMIQUE

2011 2012 2013 2014 2015

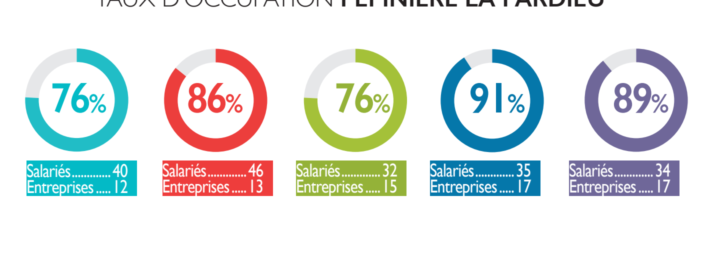
TAUX D'OCCUPATION **PASCALIS 1**



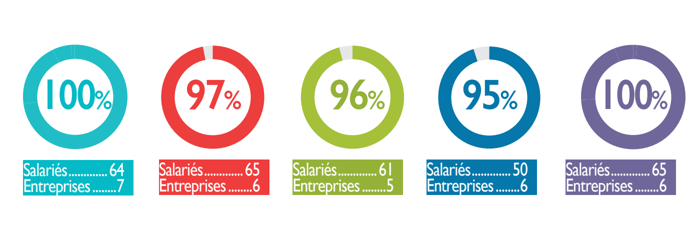
TAUX D'OCCUPATION **PASCALIS 2**



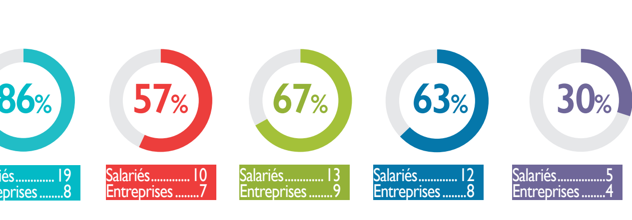
TAUX D'OCCUPATION **PÉPINIÈRE LA PARDIEU**



TAUX D'OCCUPATION **HÔTEL DU BREZET**



TAUX D'OCCUPATION **LE PANORAMIC**



L'EMPLOI ET L'INSERTION

L'année 2015 est la première année de mise en œuvre du nouveau protocole d'accord du PLIE 2015-2020 signé par l'État, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, le Conseil régional d'Auvergne, Pôle Emploi et Clermont Communauté. Plus ambitieux, ce 4e PLIE doit répondre aux besoins croissants des personnes exclues du marché du travail.

FAITS MARQUANTS EN 2015

L'accompagnement personnalisé à l'emploi

Les publics sont orientés vers le PLIE par un réseau de plus de 50 prescripteurs : CCAS, Pôle Emploi, travailleurs sociaux, associations...

Le PLIE s'appuie sur une équipe de 17 référents dans différentes associations. En 2015, le réseau des structures réalisant l'accompagnement PLIE était constitué de : Adef de Facto, CCAS Aulnat, Chom'actif, CIDFF63, INFA Auvergne, Inserfac Jobs Missions, La courte Échelle et la régie de territoire « des deux rives ».

En 2015, le PLIE a notablement amélioré le maillage du territoire par l'implantation de nouvelles permanences : Romagnat, Cébazat, Blanzat, Durtol / Nohanent et Le Cendre.

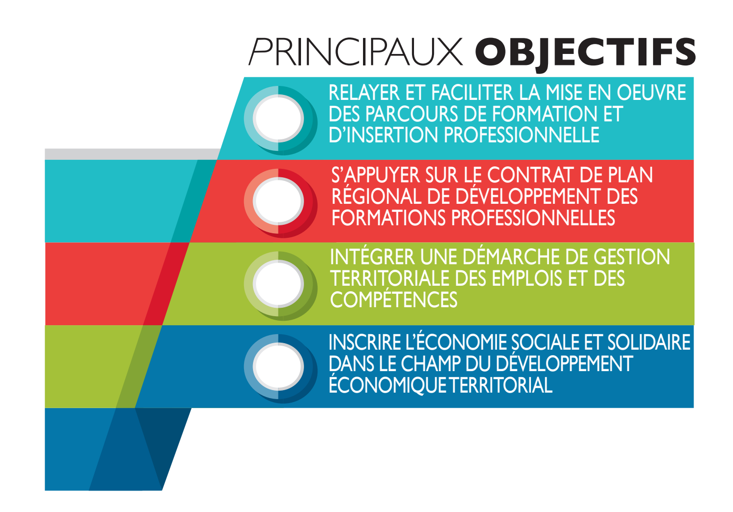
Afin de renforcer son action dans les nouveaux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, le PLIE a développé 10 permanences hebdomadaires supplémentaires en 2015, portant ainsi sa présence à 30 permanences hebdomadaires sur les quartiers.

Des actions de mobilisation et de professionnalisation

En 2015, le PLIE a réalisé 10 actions collectives et 21 actions individuelles, au profit de plus de 400 personnes. Ces actions de professionnalisation ont été construites en étroite collaboration avec les entreprises du territoire afin de répondre à leurs besoins de recrutement, sur des métiers variés et porteurs. Le Conseil régional contribue à la réalisation de plusieurs de ces actions, notamment par le financement du statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Les actions collectives 2015 :
- Ateliers informatiques : Lutte contre la fracture numérique (association Chom'actif)
- Ateliers sur la mobilité, en partenariat avec le SMTC
- Emploi et diversité (avec le groupe Job Agglo)
- Alphabétisation basée sur les métiers (ILS Formation)
- Réactiver les savoirs de bases pour un nouveau projet professionnel (École Régionale de la 2e Chance du Puy-de-Dôme)
- Femmes des quartiers : Osez Entreprendre (CIDFF63 et Auvergne Active)
- Atouts Seniors (INFA Auvergne)
- Ouvre-Boîtes (Auvergne Active)
- Chantier École qualifiant « Second Œuvre Bâtiment » (AFPA)
- Chantier École « Métiers de l'animation, du sport et de la médiation » (INFA Auvergne)

PRINCIPAUX OBJECTIFS



BUDGET géré par la Direction du PLIE (hors personnel)



Le budget total est constitué par :
- Clermont Communauté .... 597 800 €
- Fond Social Européen .... 615 000 €)
- Département du Puy-de-Dôme .... 130 000 €
L'augmentation du budget 2015 est le résultat de l'augmentation de l'enveloppe FSE. La participation de Clermont Communauté est en hausse de 3,4 %.

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ



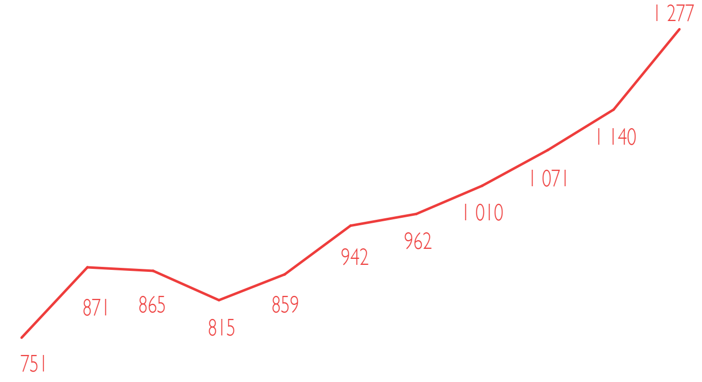
Développement de l'offre d'insertion professionnelle

Clermont Communauté apporte son soutien financier aux 11 entreprises d'insertion de l'agglomération. Des actions sont développées afin de permettre un retour à l'emploi pérenne des salariés en insertion.

Un forum de recrutement a été organisé avec les entreprises d'insertion en septembre 2015 à la Fontaine du Bac.

Des partenariats spécifiques sont aussi mis en œuvre avec les communes de l'agglomération pour l'accompagnement et la professionnalisation des contrats aidés (CUI-CAE).

BÉNÉFICIAIRES DU PLIE



Taux de sortie sur emploi durable : 54,8 % en 2015
Durée des parcours : 21 mois

3 chantiers d'insertion communautaires

Ils correspondent à 24 postes en insertion.

- les chantiers d'insertion « Entretien des rivières » et « Sentiers de randonnée » avec l'association Études et Chantiers
- le Chantier d'insertion « Autour du livre » avec l'association INSERFAC soit 16 postes en insertion.

Un soutien de Clermont communauté a également été apporté aux premiers postes en insertion de « Jerecycclepark » implantée dans le quartier de la gare à Clermont-Ferrand.

Poursuite pour la 4e année de la filière textile avec les Mains Ouvertes et Emmaüs (10 emplois en insertion, plus de 400 tonnes de déchets recyclés).

SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES D'INSERTION

Entreprises	Lieu	postes en insertion	Subventions
Envie Mains Ouvertes	Gerzat	14	12 740 €
MO Entreprise	Gerzat	2	1 820 €
APIVALE	Gerzat	11	10 010 €
Blanc Plus	Clermont- Ferrand	5	4 550 €
Biau Jardin	Gerzat	9	8 190 €
Six Trois	Clermont-Ferrand	4	3 640 €
Entreprise Job Agglo	Clermont-Ferrand	32	29 120 €
HERSE	Romagnat	4	3 640 €
Idées Travaux	Beaumont	7	6 370 €
Le Victoire	Clermont-Ferrand	4	3 640 €
Régie de territoire	Cournon d'Auvergne	1	1 820 €
Total		93	85 540 €

La promotion de l'emploi dans les marchés publics

Le PLIE assure l'assistance aux maîtres d'ouvrage pour l'inscription des clauses dans les marchés, un suivi des entreprises pour l'exécution de la clause d'insertion, ainsi que l'accompagnement renforcé vers et dans l'emploi.

En 2015, 25 maîtres d'ouvrage sont partenaires du guichet unique de la clause sociale « Cellule Emploi Grands Chantiers » :

- les collectivités locales (Communes de l'agglomération, Conseil régional d'Auvergne),
- les services de l'État (Université, 92e régiment, SGAR, DDT63),
- les bailleurs sociaux (Logidôme, OPHIS, Auvergne Habitat)
- autres acheteurs (SMTC, EPARECA, SNCF, APRR)

Un partenariat avec le Conseil régional d'Auvergne permet de former les demandeurs d'emploi pour favoriser leur placement dans les entreprises.

CLAUSES SOCIALES EN 2015





3 PROXIMITÉ & QUALITÉ

POUR DES SERVICES DU QUOTIDIEN QUALITATIFS ET ABORDABLES

En 2015, la quantité totale de déchets collectés en porte-à-porte baisse nettement par rapport à 2014. Elle représente 95 403,42 T, soit 336,31 kg par habitant en 2015, contre 342,55 kg en 2014.
Clermont Communauté assure 4 collectes en porte-à-porte : les ordures ménagères, la collecte sélective, les cartons des professionnels et les biodéchets.

LA VOIRIE

En plus des 100 km de voiries déclarées d'intérêt communautaire, la Communauté d'agglomération gère les espaces publics dans les zones d'activités économiques et dans quelques uns des axes structurants.
À ce titre, le service Transports et Déplacements assure la création, l'aménagement et l'entretien des espaces publics communautaires.

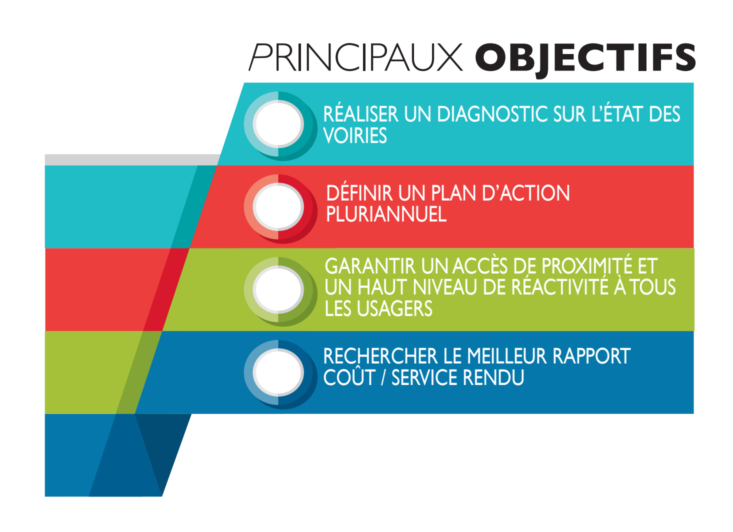
FAITS MARQUANTS EN 2015

Voirie

- Réalisation d'une voie de desserte Bois Joli / Km Lancé entre Cournon-d'Auvergne et Aubière
- Réaménagement du carrefour Ernest Cristal / rue de l'Éminée sur les communes de Clermont-Ferrand et Aubière
- Réfection de chaussée et trottoirs avenue de la Gare à Cournon-d'Auvergne
- Réfection de chaussée rue des Sauzettes, rue des Varennes et avenue de Cournon-d'Auvergne à Aubière
- Réfection de trottoirs rue Joseph-Cugnot à Clermont-Ferrand
- Réfection de trottoirs rue Fernand-Forest à Romagnat
- Renouvellement et entretien des installations et réseaux d'éclairage, signalisation tricolore sur les espaces publics communautaires.

Signalétique

Clermont Communauté gère également le schéma de signalisation routière et hôtelière de l'agglomération. À ce titre, elle assure le contrôle et le nettoyage de 2 200 ensembles de signalisation, la réparation des mâts accidentés ou endommagés et elle étudie et réalise les nécessaires modifications de jalonnement.



INVESTISSEMENTS ET ENTRETIENS

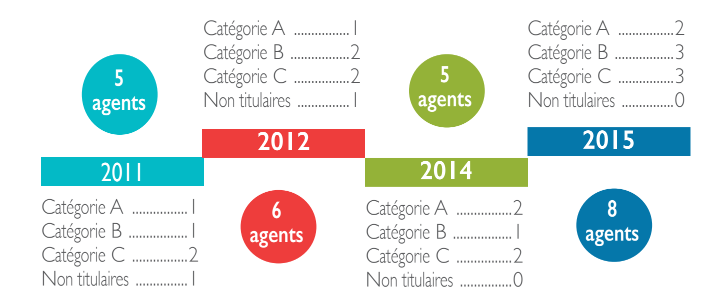
VOIRIE

2011	1 774 989 €
2012	2 282 174 €
2013	4 594 357 €
2014	7 061 881 €
2015	2 390 810 €

SIGNALÉTIQUE

2011	219 445 €
2012	210 371 €
2013	289 507 €
2014	174 010 €
2015	199 571 €

RESSOURCES HUMAINES



Sur les agents comptabilisés en 2015, 6,5 équivalents temps plein sont en charge des compétences voirie, transport et mobilité durable. Des personnels chargés de la prise de compétence tourisme ont été associés au service de la Voirie communautaire en 2015.

LA COLLECTE DES DÉCHETS

CONTEXTE

Clermont Communauté collecte et traite les déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire. Selon les communes et parfois le type de collecte, elle assure cette mission soit en régie, soit en la confiant à des entreprises dans le cadre de marché publics.

7 collectes différentes :

- la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte
- la collecte sélective en porte-à-porte
- la collecte des cartons des professionnels en porte-à-porte
- la collecte sélective des biodéchets en porte-à-porte
- la collecte sélective en points d'apport volontaire
- la collecte en déchetterie
- la collecte des encombrants à domicile.

FAITS MARQUANTS EN 2015

Clermont Communauté s'jnscrit dans le cadre du Plan de Relance national d'Éco-emballages

La candidature de Clermont Communauté a été retenue. Il s'agit de développer la collecte en colonnes aériennes sur l'habitat vertical et de densifier les points d'apport volontaire pour le verre.

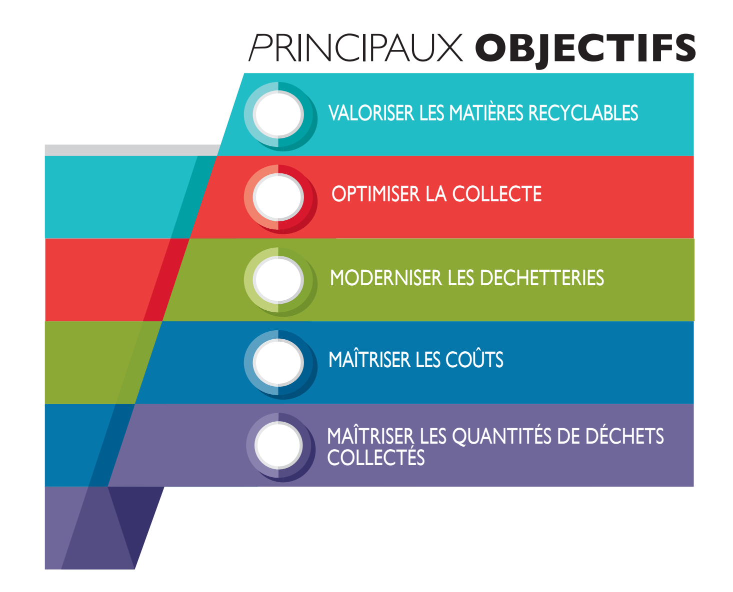
Déchetterie de Romagnat

Les locaux des gardiens ont été réhabilités

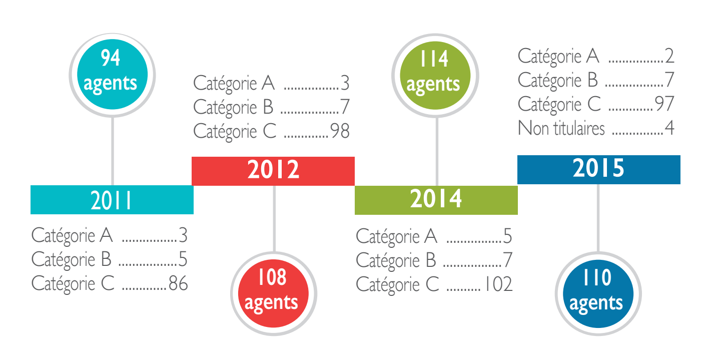
Déchetterie des Gravanches

Un local pour les déchets d'équipements électriques et électroniques a été réalisé.

PRINCIPAUX OBJECTIFS



RESSOURCES HUMAINES



COLLECTE EN PORTE-À-PORTE



ZONES EN RÉGIE : 53 743 HABITANTS

ZONE EN PRESTATION DÉLÉGUÉE : 229 937 HABITANTS

COLLECTE EN POINTS D'APPORT

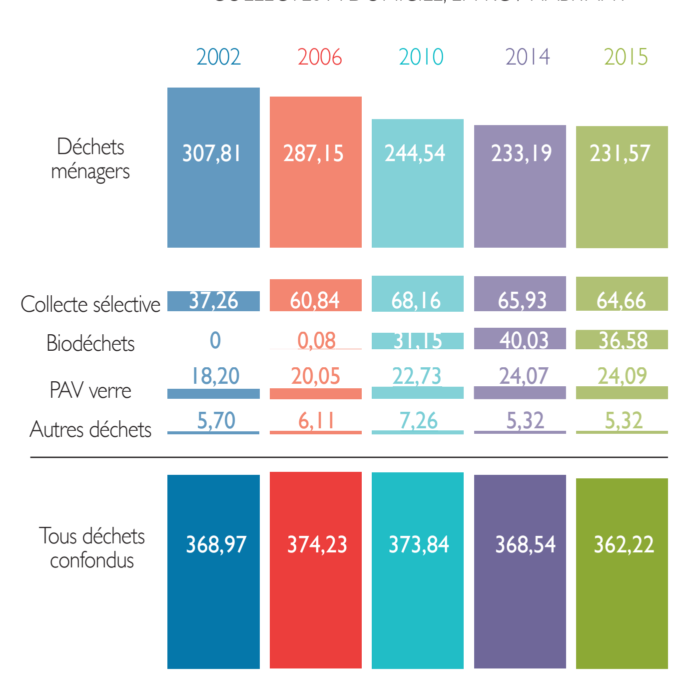


ZONES EN RÉGIE : 71 976 HABITANTS

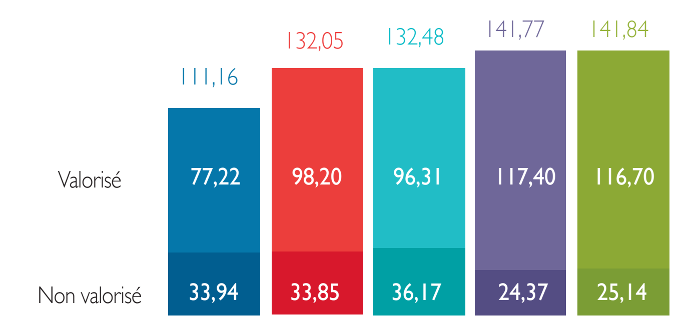
ZONE EN PRESTATION DÉLÉGUÉE : 211 704 HABITANTS

QUANTITÉS COLLECTÉES

COLLECTES À DOMICILE, EN KG / HABITANT



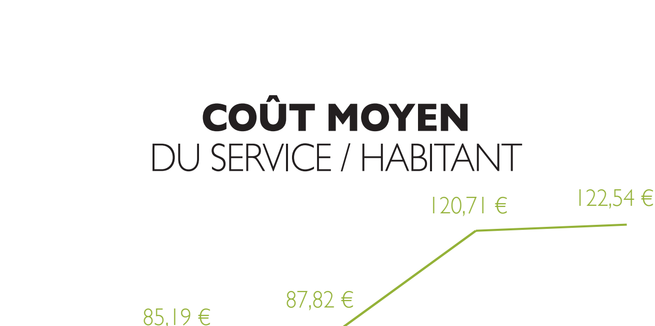
COLLECTES EN DÉCHETTERIE, EN KG / HABITANT



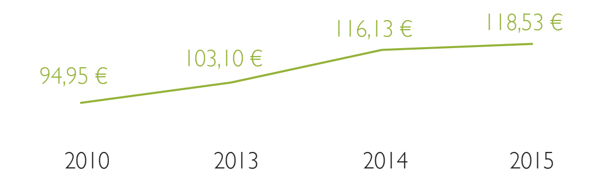
TAUX DE **VALORISATION** DES MATIÈRES COLLECTÉES

2002	2006	2010	2014	2015
28,82 %	36,60 %	44,56 %	49,53 %	49,07 %

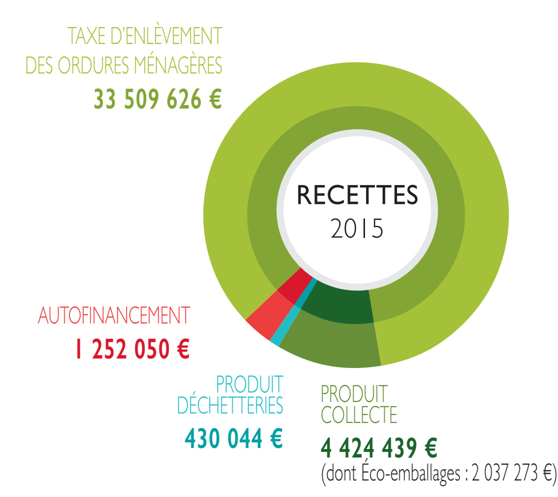
COÛT MOYEN DU SERVICE / HABITANT

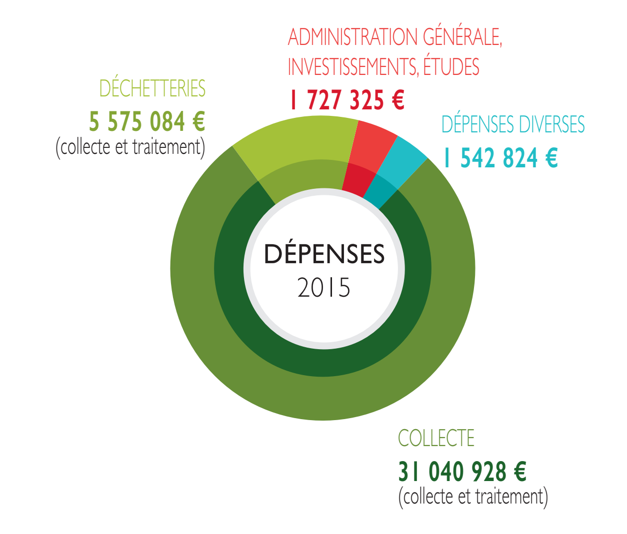


CONTRIBUTION MOYENNE/HABITANT



LE COÛT DU SERVICE





Par rapport à 2014, les recettes diminuent de 2,69 % du fait notamment du Valtom, qui prévoient un reversement dégressif de ses recettes à l'attention de ses adhérents et de la baisse des apports des déchets d'activités économiques sur le site de Puy-Long. À noter que malgré les baisses de tonnages des collectes sélectives, les recettes liées à la vente des matérieux sont plus importantes qu'en 2014, les prix de reprises de certains matérieux étant plus avantageux en 2015.

Les dépenses liées à la seule collecte sont en hausse de 1,78 % par rapport à 2014. Pour les déchetteries, les dépenses sont en augmentation de plus de 13 %. Globalement, les dépenses 2015 connaissent une augmentation de 1,43 % par rapport à 2014.

L'ASSAINISSEMENT

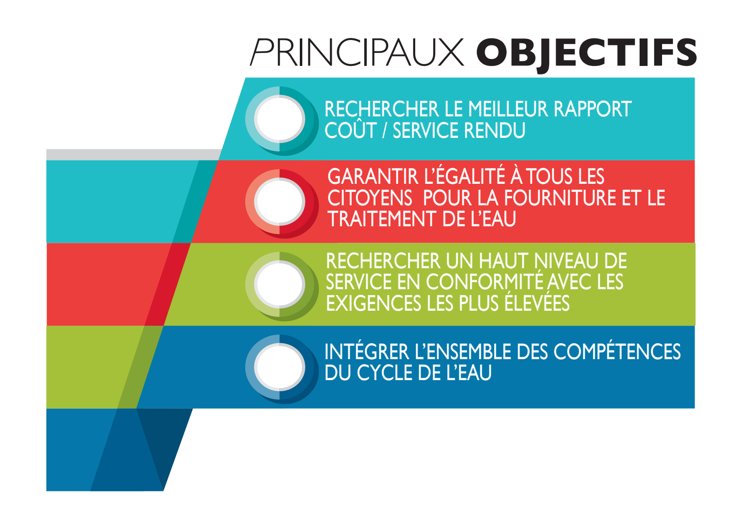
En matière d'assainissement, Clermont Communauté a pour compétences le transport et le traitement des effluents raccordés à la station d'épuration « Les 3 rivières ».
Le service Assainissement de compétence communautaire est assuré dans le cadre d'une mutualisation par la mise à disposition d'agents de la Ville de Clermont-Ferrand.

FAITS MARQUANTS EN 2015

Une année charnière

- Près de 8M€ de travaux réalisés avec la poursuite du programme de travaux liés au schéma directeur d'assainisssement
- L'aboutissement du diagnostic technique et énergétique de la station d'épuration « les 3 Rivières » et l'adoption d'un programme de travaux ambitieux qui conduira à l'amélioration et l'optimisation des process existants et à la construction d'un ouvrage bio-méthanisation permettant de produire du biogaz à partir des boues d'épuration à l'échéance 2022.
  Coût 2015/2024 : 25 M€
- La création de la nouvelle régie d'assainissement communautaire qui dans un premier temps intègre la station d'épuration « les 3 rivières » puis à terme l'ensemble des compétences du cycle de l'eau : production et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées et pluviales, gestion des milieux aquatiques et protection des inondations.

PRINCIPAUX OBJECTIFS



BUDGETS gérés par la direction (hors personnel)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
2011	9 503 998 €	1 221 518 €
2012	7 050 127 €	3 629 054 €
2013	7 467 092 €	2 784 352 €
2014	9 431 216 €	7 081 578 €
2015	7 525 461 €	7 761 937€


Rivières


Station "Les 3 Rivières"


Zone raccordée à la station "Les 3 Rivières"

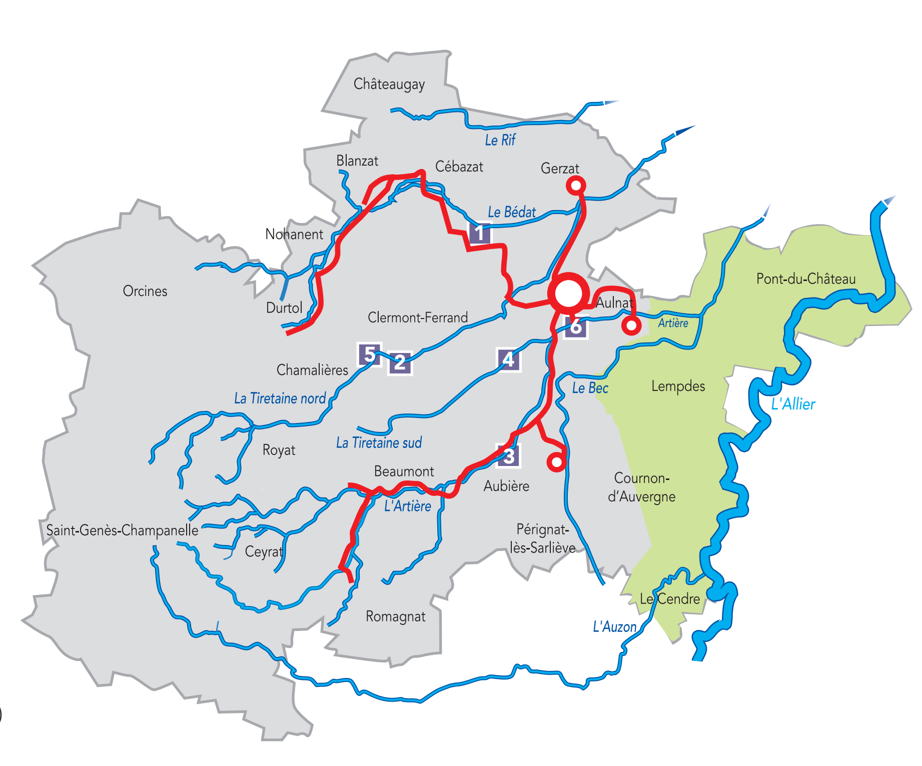

Zone raccordée à un autre système d'assainissement


Collecteurs eaux usées

Stations de relèvement des eaux

Bassins de stockage/restitution des eaux usées en projet

1 Bassin des Vergnes (en cours, 2 200 m³)
2 Bassin de Belle Ombre (10 000 m³)
3 Bassin Zac des Sauzes (4 500 m³)
4 Bassin d'Herbet (36 000 m³)
5 Bassin de Saint Alyre (3 500 m³)
6 Bassin de la station d'épuration (21 000 m³)



CONSTATS

Une station d'épuration performante

La station « Les 3 Rivières » garantit une bonne épuration des eaux usées. Tous les bilans sont conformes à la réglementation. Un programme de surveillance des micropolluants dans les eaux traitées est mis en place.

L'entretien et l'exploitation sont réalisés, sous contrôle de Clermont Communauté, par l'intermédiaire d'un marché de prestation de service.

Le Conseil communautaire a décidé qu'à compter de la fin du contrat en cours au 31 janvier 2016, l'exploitation de la station d'épuration « Les 3 rivières » se ferait avec du personnel communautaire. Une régie autonome pour l'assainissement communautaire a été créée. Elle est dotée d'un Conseil d'exploitation, qui doit obligatoirement être consulté avant toute délibération. Au 1er février 2016, les 10 agents de la station d'épuration ont été intégrés à l'effectif de Clermont Communauté.

Un schéma directeur d'assainissement depuis 2011

Il doit permettre d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et en particulier le « bon état des eaux et milieux aquatiques » d'ici 2015 et 2021. L'ensemble des travaux nécessaires s'étalera jusqu'en 2021 pour une enveloppe de 100 M€ avec une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

De nombreux travaux sont déjà engagés ou en projet :

- Améliorer l'auto surveillance du réseau : Instrumentation des déversoirs d'orage : 97% des ouvrages instrumentés fin 2015, il reste 2 ouvrages à équiper en 2016,
- mise en place d'un nouveau logiciel de supervision des réseaux d'assainissement,
- 2 stations de mesure et d'alerte mises en place sur l'Artière et le Bédat,
- 6 bassins de stockage-restitution creusés en sous-sol et qui ont pour vocation de stocker temporairement, par temps de pluie, les eaux des réseaux afin d'éviter leur déversement dans le milieu naturel et de les restituer ensuite vers le réseau pour un traitement différé au niveau de la station d'épuration communautaire,
- travaux sur différents collecteurs intercommunaux Leur renforcement doit permettre de transporter les effluents entrants et sortants des bassins de stockage/restitution.

Conformité du réseau

Les nombreux travaux nécessaires ont été engagés par les communes (suppression de rejets directs d'eaux usées au milieu naturel, suppression des déversements par temps sec), ce qui a permis à l'agglomération d'être déclarée conforme vis-à-vis de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) depuis 2011.

Suivi de la qualité du milieu récepteur

Dans le cadre du contrat d'entretien et de restauration des cours d'eau communautaires, une surveillance trimestrielle de la qualité amont et aval de tous les cours d'eau de l'agglomération est menée depuis 2006 (24 points).

D'autres contrôles sont menés : bilans complets 24h (1 fois par mois / 2 points), suivi des stations d'alerte, et depuis 2013, point de suivi phytosanitaire.

LA STATION **«LES 3 RIVIÈRES»**

18
MILLIONS DE M³ D'EAUX TRAITÉES

25 981
TONNES DE BOUES D'ÉPURATION PRODUITES DONT 100 % VALORISÉES EN AGRICULTURE

2,742 M€
LE COÛT D'EXPLOITATION HORS TRAITEMENT DES BOUES

LES BASSINS DE STOCKAGE/RESTITUTION

BSR DES VERGNES : DÉMARRAGE DES TRAVAUX PRÉVU MI 2016

BSR DE BELLE-OMBRE : ÉTUDES DE PROJET EN COURS

BSR DES SAUZES : ÉTUDES D'AVANT-PROJET EN COURS.



46,4 M€
LE COÛT DE LA RÉALISATION DES 6 BASSINS DE STOCKAGE/ RESTITUTION

LES COLLECTEURS INTERCOMMUNAUX

COLLECTEUR NORD :
TRAVAUX PHASE 1 EN 2014 : VERGNES, RUE LEMOY
TRAVAUX PHASE 2 EN 2015 : RUE LEMOY POUR 1,6 M€
TRAVAUX PHASE 3 À VENIR : RUE LEMOY - CENTRE BOURG DE CÉBAZAT

COLLECTEUR HERBET :
EN 2015 : PROGRAMMATION D'UNE 1ÈRE TRANCHE, DE HERBET À GUTEMBERG, POUR 2,7 M€.
DES ÉTUDES ONT ÉTÉ RÉALISÉES POUR UNE NOUVELLE TRANCHE, DE GUTEMBERG À LA STATION D'ÉPURATION.

COLLECTEUR OUEST :
EN FONCTION DES TRAVAUX PROGRAMMÉS SUR LA COMMUNE DE CHAMALIÈRES, DES SECTEURS DE RENOUVELLEMENT ONT ÉTÉ ÉTUDIÉS
925 000 € DE TRAVAUX RÉALISÉS EN 2015 SUR LES SECTEUR DOLLY/VILLARS ET CLAUSSAT.

COLLECTEUR SUD :
TRAVAUX PHASE 1 EN 2014 : DU STADE DE BEAUMONT À ARTENIUM À CEYRAT POUR 1,9 M€
TRAVAUX PHASE 2 : SUR BEAUMONT ET AUBIÈRE À L'ÉTUDE EN 2015

L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE

FAITS MARQUANTS EN 2015

Travaux de mise en accessibilité à tous

Sur la base des diagnostics préalablement établis pour chacun des Établissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) dont elle est propriétaire, Clermont Communauté a continué les travaux de mise en accessibilité à tous.

Ceux-ci ont été appréhendés soit dans le cadre d'une opération de réhabilitation plus globale soit ponctuellement.

Liste non exhaustive d'actions menées en 2015 :

- réorganisation de parkings avec reprise des cheminements extérieurs au Stadium Jean-Pellez , au crématorium Amable-Tuisat et à la piscine Jacques-Magnier,
- création d'un emplacement dépose minute adapté au crématorium Amable-Tuisat,
- traitement des escaliers au crématorium Amable-Tuisat, à la médiathèque Arsène-Boulay et au Parvis,
- aménagement de la banque d'accueil des médiathèques Rêve et Savoir et Jacques-Prévert et de la billetterie du stade Montpied,
- mise en conformité des sanitaires au crématorium Amable-Tuisat et à la piscine Jacques-Magnier,
- les ascenseurs qui avaient fait l'objet d'un audit confié à un prestataire extérieur en 2014 ont fini d'être traités,
- mise en accessibilité du site du Parvis.

Pour 2015, le montant total des dépenses en matière d'accessibilité s'élève ainsi à 173 000 € TTC.

708 demandes d'intervention traitées en 2015

Après la constitution d'une base de données afin de répertorier toutes les informations concernant chaque bâtiment (diagnostics, contrôles réglementaires, sécurité, installations techniques...), le service s'est doté d'un outil (logiciel ATAL) qui permet le recensement et le suivi de toutes les demandes d'interventions dans les établissements de Clermont Communauté. Cet outil a permis d'améliorer la qualité de service en terme de réactivité.

Lancement d'opérations de réhabilitation d'envergure

- pour la médiathèque Amélie-Murat à Chamalières (coût des travaux : 1 000 000 € HT)
- pour le bassin de 25 m du stade nautique Pierre-de-Coubertin à Clermont-Ferrand (coût des travaux : 6 500 000 € HT).

Élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de patrimoine

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est un nouvel outil juridique qui permet à tout propriétaire/gestionnaire/exploitant d'ERP ou IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de ses bâtiments après le 1er janvier 2015.

En vue de son élaboration, un bureau d'études a été missionné en 2015 pour faire l'état des lieux en matière d'accessibilité à tous du patrimoine bâti communautaire. À partir de ce rendu, un Ad'AP de patrimoine a été déposé. Il concerne 30 ERP et 4 IOP. Le coût global des travaux de mise en accessibilité pour les 6 ans à venir (hors grosses opérations de réhabilitation d'équipement qui traiteront de facto l'accessibilité) est estimé à 514 500 € TTC.

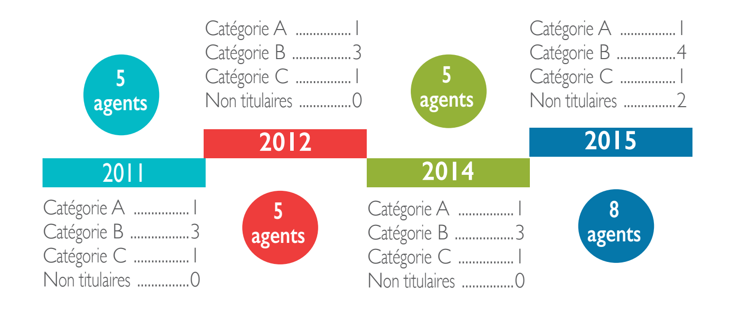
PRINCIPAUX OBJECTIFS

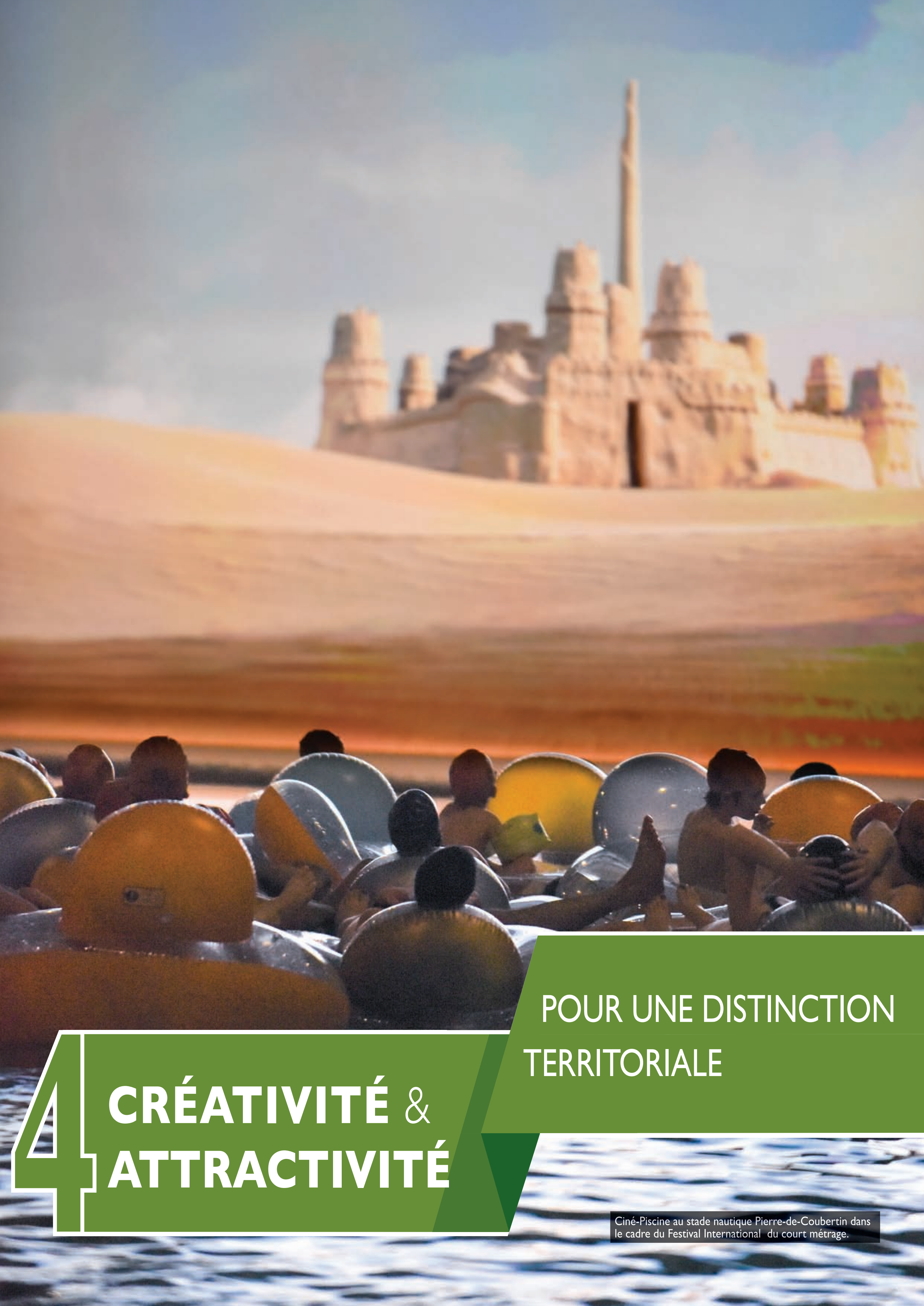


BUDGETS gérés par la direction (hors personnel)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
2011	4 086 841 €	2 484 511 €
2012	4 044 207 €	3 497 540 €
2013	3 988 751 €	5 639 915 €
2014	4 001 217 €	6 749 138 €
2015	3 738 156 €	2 525 827 €

RESSOURCES HUMAINES





4 CRÉATIVITÉ & ATTRACTIVITÉ

POUR UNE DISTINCTION TERRITORIALE

Ciné-Piscine au stade nautique Pierre-de-Coubertin dans le cadre du Festival International du court métrage.

LE SPORT

FAITS MARQUANTS EN 2015

Les équipements nautiques

Au cours de l'année 2015 les équipements nautiques ont accueilli 45 manifestations :

- Le Centre Aquatique Les Hautes Roches : 18 manifestations sportives (11 de water-polo, 7 de natation).
- Le Stade Nautique Pierre-de-Coubertin : 18 manifestations sportives et culturelle (manifestations sportives : 2 de hockey subaquatique, 15 de natation, et 1 manifestation culturelle (ciné-piscine).
- La piscine Androsace : 3 manifestations sportives (1 de triathlon, 1 d'apnée, 1 de plongée sportive).
- La piscine Jacques-Magnier : 4 manifestations sportives de natation.
- La piscine Marcel-Boubat : 2 manifestations sportives de natation.

Chaque année, 400 classes des écoles primaires sont concernées, par l'apprentissage de la natation, à raison de 12 séances par classe pour lesquelles un maître-nageur sauveteur est mis à disposition.

FRÉQUENTATION	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Scolaires	142 626	134 353	131 969	141 761
Athlètes & Associations	173 545	151 662	155 254	149 439
Autres publics	514 203	440 238	425 794	492 733

Le Stadium Jean-Pellez

L'accueil du 8ème Championnat de France Elite (aide indirecte de Clermont Communauté en mise à disposition, 104 526.50€)

Mise à disposition gratuite de l'équipement pour accueillir un public différent (handisport et sport adapté) dans le cadre scolaire (Youpi sport USEP et UNSS).

En 2015, la stadium Jean-Pellez a accueilli 99 manifestations, dont 3 de niveau national et international et 77 destinées au public scolaire.

FRÉQUENTATION	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Scolaires	33 584	33 865	33 774	35 731
Athlètes & Associations	34 490	36 612	42 251	39 502
Autres publics	24 389	24 980	26 028	30 475

Le stade Gabriel-Montpied

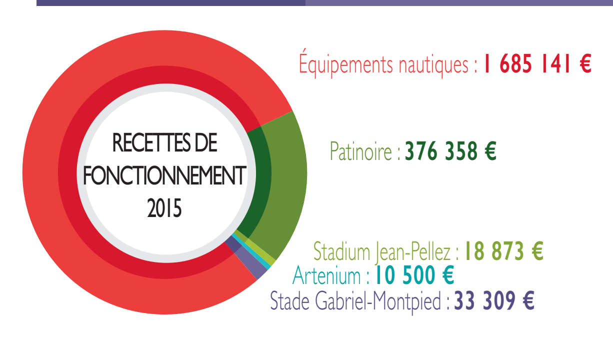
FRÉQUENTATION	2013/2014	2014/2015
Scolaires	3 500	22 400
Athlètes & Associations	37 210	76 200
Autres publics	70 850	68 180

PRINCIPAUX OBJECTIFS

- CONSTRUIRE, AMÉNAGER, ENTRETENIR ET GÉRER LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
- CONTRIBUER À LA PROMOTION ET AU DÉVELOPPEMENT DU SPORT SUR LE TERRITOIRE
- FAVORISER L'ACCÈS À TOUS LES NIVEAUX DE PRATIQUE SPORTIVE
- SOUTENIR LES SPORTIFS ET LES ÉQUIPES DE RANG NATIONAL ET INTERNATIONAL
- DÉVELOPPER L'IMAGE « SPORT/LOISIRS DE NATURE » ET « BIEN-ÊTRE/SANTÉ »

BUDGETS gérés par la direction (hors personnel)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
2011	1 604 400 €	418 677 €
2012	1 631 000 €	2 140 221 €
2013	1 843 000 €	1 057 974 €
2014	1 660 400 €	1 057 974 €
2015	1 794 400 €	2 065 300 €



RESSOURCES HUMAINES

2011 – 153 agents
- Catégorie A 5
- Catégorie B 45
- Catégorie C 85
- Non titulaires 18

2012 – 157 agents
- Catégorie A 5
- Catégorie B 41
- Catégorie C 87
- Non titulaires 24

2014 – 156 agents
- Catégorie A 9
- Catégorie B 46
- Catégorie C 100
- Non titulaires 1

2015 – 159 agents
- Catégorie A 6
- Catégorie B 55
- Catégorie C 91
- Non titulaires 7

La patinoire

En 2015 la Patinoire s'ouvre plus largement aux personnes accueillies dans des établissements spécialisés (IME ITEP SESSAD).

On assiste à une progression de l'accueil des scolaires : 2 981 élèves en cycle patinoire (apprentissage de la glisse) pour un total de 30 753 passages. Malgré la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et une concentration des demandes des écoles sur des amplitudes horaire plus limitées, la fréquentation reste très importante en 2015 grâce à une réorganisation du planning en partenariat avec l'Inspection d'Académie

Nouveauté au niveau des animations à la Patinoire : les concerts sur la glace organisés en collaboration avec les services culturels.

L'année 2015 aura été l'avènement de Gabriella Papadakis et Guillaume Cizeron (Champion du Monde et d'Europe de danse sur glace), qui ont été formés au club Clermont Auvergne Danse sur Glace.

Partenariat avec le Hockey Clermont Communauté Auvergne pour lui permettre d'ouvrir, à la rentrée de septembre 2015, une section sportive en collège et lycée avec des classes à horaires aménagés.

FRÉQUENTATION	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Scolaires	27 495	22 884	31 050	30 753
Athlètes & Associations	70 205	67 820	74 407	77 337
Autres publics	65 604	64 116	72 866	75 402

L'Artenium

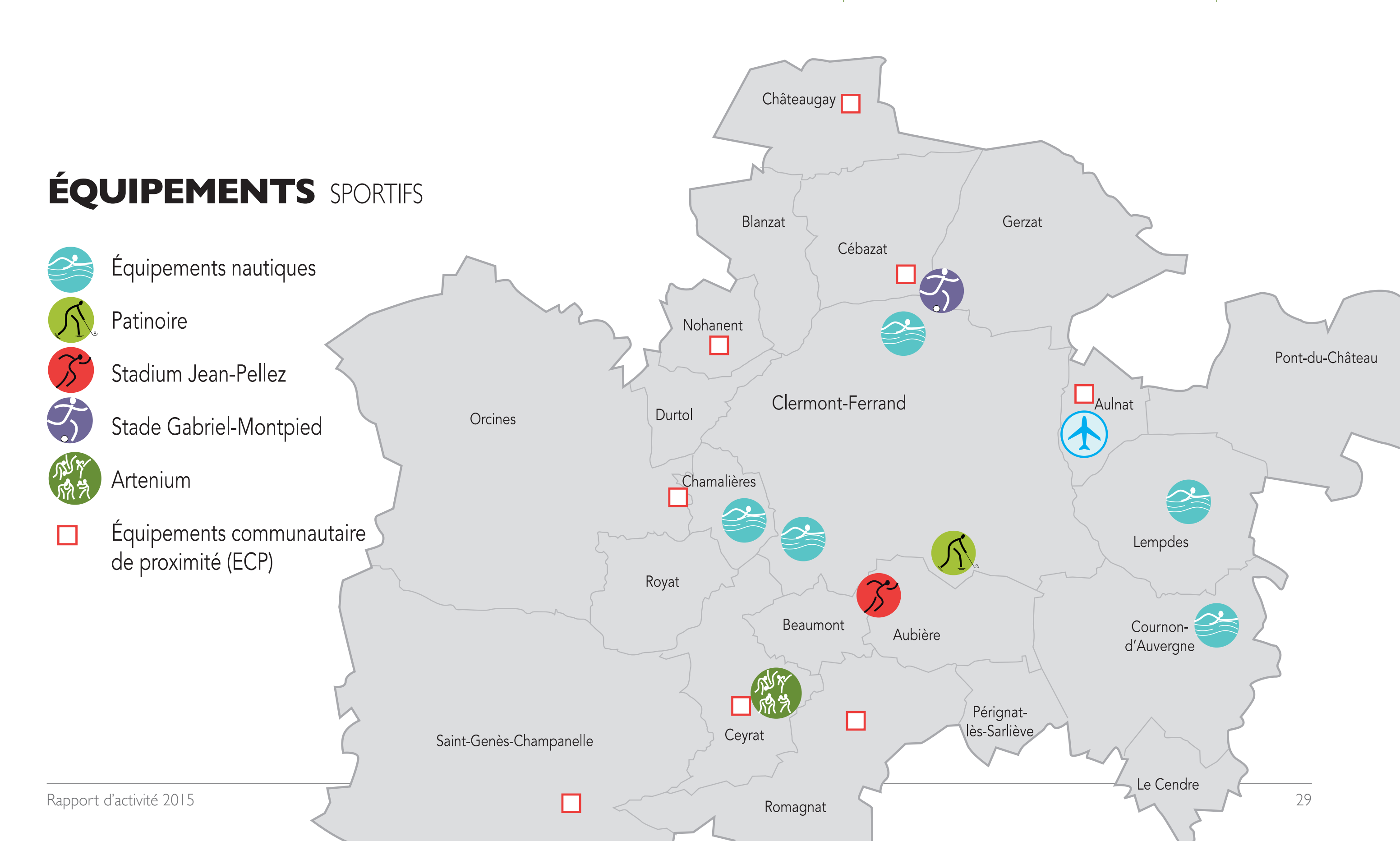
Avec 95 manifestations en 2015, dont 13 de dimensions nationales, 34 stages sportifs et 19 sessions de formation, Artenium confirme sa place dans le paysage sportif auvergnat.

FRÉQUENTATION	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Scolaires	7 213	6 232	10 820	6 002
Athlètes & Associations	36 325	26 931	33 729	37 032
Autres publics	13 810	16 760	23 370	10 700

SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS

Type de club	Discipline / club	Subvention
Clubs communautaires évoluant dans un équipement communautaire	Athlétisme : Clermont Athlétisme Auvergne	190 000 €
	Danse sur glace : Auvergne Clermont danse sur glace	7 000 €
	Football : Clermont Foot 63 - section féminine	15 000€
	Hockey : Hockey Clermont Communauté Auvergne	90 000 €
	Judo : Clermont Auvergne Judo	20 000 €
	Patinage artistique : Auvergne patinage artistique	3 000 €
Clubs communautaires	Basket-ball : Alliance Beaumont-Cournon 63	15 000 €
	Hand-ball : Clermont Co Handball	50 000 €
Clubs uniques dans leur discipline	Base ball : Base ball softball les Arvernes	15 000 €
	Football américain : Les Servals	23 000 €
	Rugby : Ovalie Romagnatoise	15 000 €
	Sport universitaire : Clermont université club	35 000 €
Clubs de niveau national	Badminton : Volant des Dômes	6 000 €
	Cyclisme : Lempdes BMX Auvergne	25 000 €
	Vélo Club Cournon d'Auvergne	12 000 €
	Handball : Handball club Cournon d'Auvergne	5 000 €
	Tennis de table : Espérance ceyratoise tennis de table	4 000 €
	Volley ball : AL FJEP de Cébaza	6 000 €
	Volley ball club Chamalières	65 000 €
Sections handisport	- La Rapière de Chamalières	10 000 €
	- Arverne Handi Sport	2 000 €
Mise à disposition des ETAPS	- Centre de Loisirs de Cournon	5 269 €
	- Chamalières Montferrand Natation	67 063 €
	- Stade Clermontois Natation	102 007 €
Autres clubs (subvention pour une manifestation)	- Comité Régional Cycliste Auvergne	4 000 €
	- Dent'Elles du Désert	1 500 €
	- Open GDF SUEZ Clermont Auvergne	3 000 €
	- Stade Clermontois Gymnastique	3 000 €
	- Ligue Auvergne de Handball	20 000 €
	- Expo 71	25 000 €
	- AS Automobile Dôme Forez	1 000 €
	- Stade Clermontois Boxe	8 000 €
	- Squash des Volcans	3 000 €
	- Stade Clermontois Tennis	10 000 €
	- US Chamalières	2 000 €

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



LA CULTURE

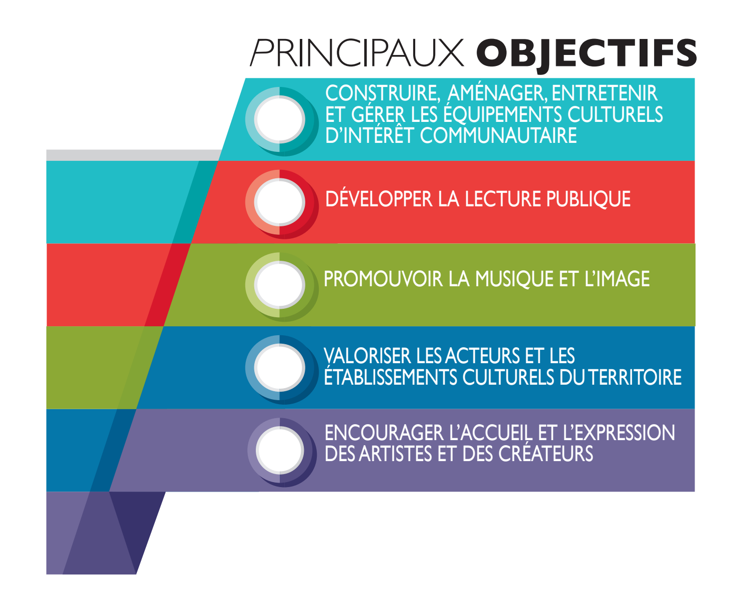
La direction générale de la culture a été chargée en 2015 d'accompagner la rénovation de la politique culturelle communautaire en lien avec l'élaboration du projet de territoire de la communauté urbaine qui succédera à la communauté d'agglomération au 1er janvier 2017.
L'objectif fixé est de finaliser les orientations du nouveau projet culturel communautaire à l'été 2016, puis de le décliner en un plan d'actions opérationnel prenant effet au 1er janvier 2017.

La réflexion sur la politique culturelle a particulièrement mobilisé entre juin et décembre 2015 :
- *55 élus communautaires et municipaux des 21 communes qui ont participé à 4 commissions Culture élargies et à 21 réunions de groupes thématiques ;*
- *un comité technique composé des responsables culturels des communes dotées d'un service culturel et de Clermont communauté.*

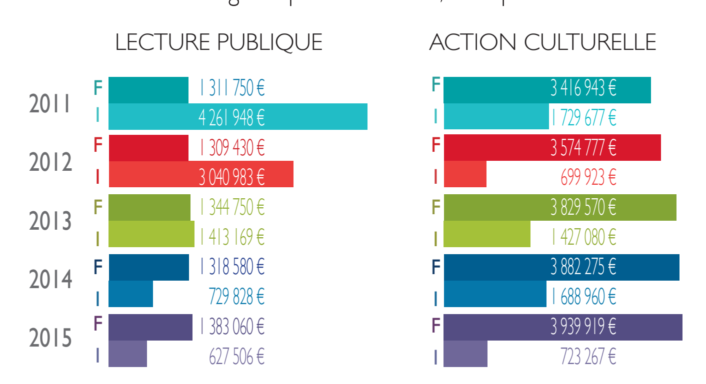
Les principaux acteurs culturels ont été rencontrés pour réfléchir à des partenariats plus qualitatifs et plus lisibles dans la durée (démarche en cours).

La direction de la culture a été réorganisée en deux services :
- *la lecture publique gère le réseau des bibliothèques et des médiathèques communautaires;*
- *l'action culturelle vient en soutien aux acteurs culturels, dans les secteurs de la musique et de l'image.*

PRINCIPAUX OBJECTIFS



BUDGETS gérés par la direction, hors personnel



RESSOURCES HUMAINES

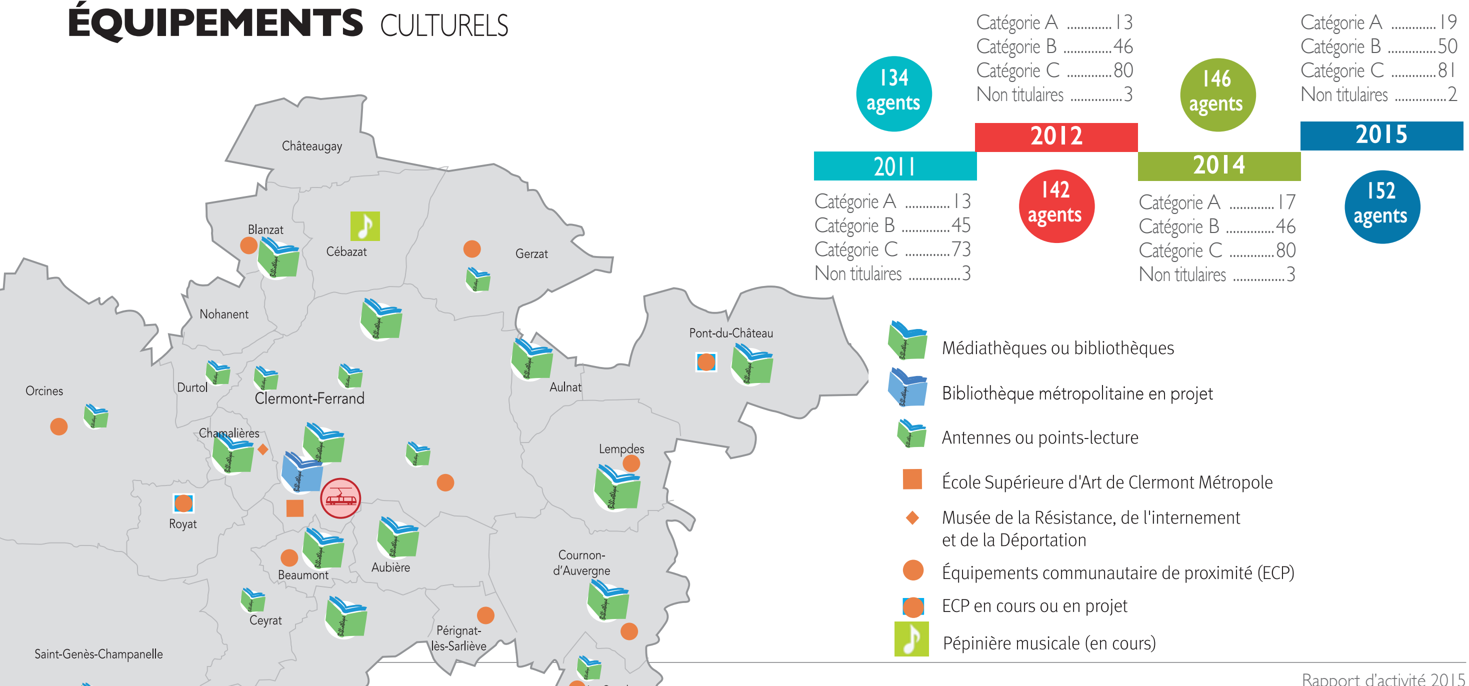
2011 – 134 agents
Catégorie A 13
Catégorie B 45
Catégorie C 73
Non titulaires 3

2012 – 142 agents
Catégorie A 13
Catégorie B 46
Catégorie C 80
Non titulaires 3

2014 – 146 agents
Catégorie A 17
Catégorie B 46
Catégorie C 80
Non titulaires 3

2015 – 152 agents
Catégorie A 19
Catégorie B 50
Catégorie C 81
Non titulaires 2

ÉQUIPEMENTS CULTURELS



LECTURE PUBLIQUE EN 2015

Élargissement des horaires d'ouverture au public

Depuis le 1er septembre, afin d'accueillir mieux encore leurs usagers, les bibliothèques et médiathèques communautaires ont ajusté leurs horaires en généralisant l'ouverture jusqu'à 19h et l'ouverture du samedi matin et après-midi.
Ce nouveau cadre d'élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques a été présenté et adopté en commission Culture le 28 mai et en commission Finances - Ressources Humaines le 1er juin.
Il a été présenté au Comité Technique les 6 et 22 mai et 10 juin.

Automatisation des prêts/retours

- Automatisation des prêts/retours dans les médiathèques de Croix-de-Neyrat (117 583 €HT) et Hugo-Pratt (92 915 €HT)

Signature de conventions

- avec l'Institut National de l'Audiovisuel pour proposer un accès aux archives de l'audiovisuel public

- avec la Bibliothèque Nationale de France pour proposer un accès au dépôt légal de l'Internet.

Réhabilitation

- Réhabilitation de l'accueil de la Médiathèque Hugo-Pratt à Cournon d'Auvergne (33 777 €HT).

ÉVOLUTIONS DU **NIVEAU DE SERVICE**



Mise en place du portage à domicile en lien avec les communes de Saint-Genès-Champanelle, Clermont-Ferrand, Beaumont, Romagnat, Lempdes, Aulnat (2011-2015)

Mise en place du WIFI gratuit dans l'ensemble des bibliothèques

Numérisation des collections patrimoniales (2011-2015)



Automatisation des prêts/retours dans les médiathèques de Jaude

Développement de l'offre numérique avec la Vidéo à la demande, l'apprentissage des langues et la musique en streaming

Création de la bibliothèque numérique régionale Overnia

Réhabilitation de la Médiathèque de Jaude (depuis 2011)

2013

Mise en place du retour universel

Création d'un service de prêt de liseuse

Création d'un Agenda des bibliothèques

Ouverture de la Médiathèque Aimé-Césaire à Blanzat

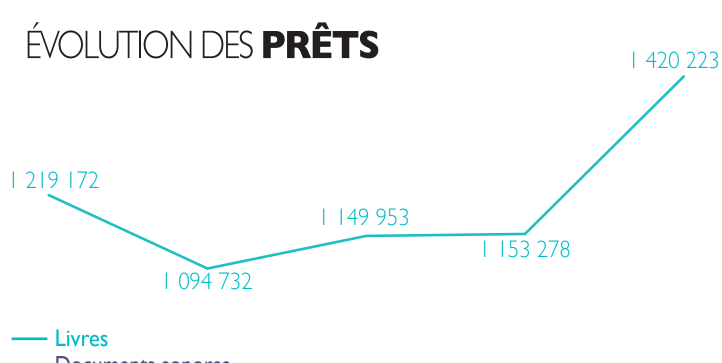


Mise en place du WIFI gratuit dans l'ensemble des bibliothèques

ABONNÉS AUX BIBLIOTHÈQUES

2011	2012	2013	2014	2015
38 897	39 100	39 870	40 521	41 370

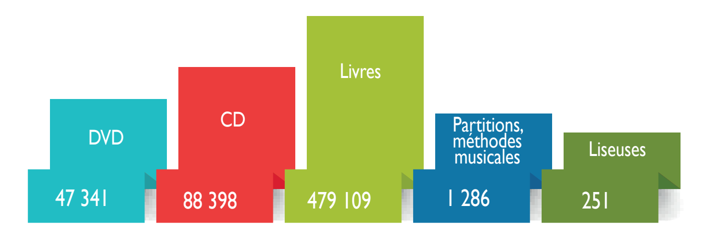
ÉVOLUTION DES **PRÊTS**



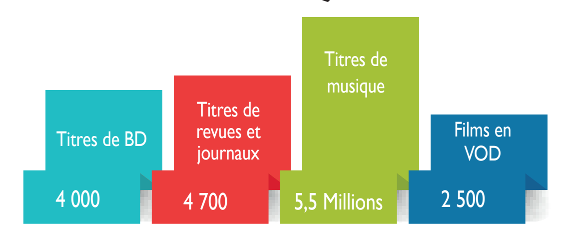
- Livres
- Documents sonores
- Vidéos
- Périodiques
- CD-Rom, partitions musicales, liseuses

	2011	2012	2013	2014	2015
Documents sonores	235 861	186 052	189 310	186 593	201 540
Vidéos	210 680	197 518	222 569	222 775	261 854
Périodiques	128 242	86 955	92 200	97 321	131 977
CD-Rom, partitions musicales, liseuses	11 807	7 216	6 668	5 665	6 434

L'OFFRE **DOCUMENTAIRE**



L'OFFRE **NUMÉRIQUE**



L'OFFRE **CULTURELLE**

Rendez-vous culturels et ateliers organisés dans les bibliothèques

735

BNA

Visiteurs de la Bibliothèque Numérique d'Agglomération

144 833

ACTION CULTURELLE EN 2015

Accompagnement du développement culturel d'intérêt communautaire

16 structures ont bénéficié d'une convention pluriannuelle de partenariat pour un montant total de 613 500 € :

AGORA – Orchestre de Clermont Auvergne
Association Mouvement d'Art Contemporain
APIRE - Baie des Singes
Centre lyrique - Clermont Auvergne
In Extenso
ITSRA – Traces de vies
La Comédie – Scène nationale
Le Creux de l'Enfer
Les Amis du Petit Vélo
M A C – Musiques démesurées
Pop'art – La Coopérative de mai
Prémudanse – Les Trans'urbaines
Sauve qui peut le court métrage
Vidéoformes
Ville de Cébazat – Le Sémaphore
Ville de Cournon d'Auvergne – Puy de Mômes

L'appel à projets « Développement culturel Métropole » se décline en 4 thématiques. Sur 38 projets déposés, 27 ont été retenus pour un montant attribué de 475 500 €.

	Dossiers déposés	Dossiers retenus	Montant demandé	Montant attribué
Territoire d'accueil	13	10	253 877€	211 500 €
Territoire de co-productions	11	9	244 020 €	169 000 €
Territoire de talents	9	7	127 450 €	88 000 €
Territoire d'innovation	5	1	24 300 €	7 000 €

Politique Image

La politique image communautaire regroupe deux thématiques que sont l'art contemporain et l'image animée. Elle se décline en quatre volets : aides à la création artistique, soutien aux acteurs, mise en réseau et maillage territorial.

École supérieure d'art de Clermont Métropole. L'École supérieure d'art de Clermont Métropole est financée à 80% par Clermont Communauté (2 590 000 € en 2015). Le projet d'établissement, présenté en mars 2015, favorise la mise en place d'un cycle de recherche autour de la thématique « les espaces du paysage » et « les mondes du travail ». L'École supérieure d'art développe une action qui s'inscrit dans le territoire via des actions hors les murs.

Les ateliers. Clermont Communauté soutient les plasticiens en finançant, avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, une quinzaine d'ateliers d'artistes gérée par le collectif « Les Ateliers ». Ces plasticiens sont pour la plupart issus de l'École supérieure d'art de Clermont Métropole. L'apport de Clermont Communauté a été de 14 000 €.

Artistes en résidences et bourses. Clermont Communauté apporte son soutien à l'association « Artistes en résidence » (32 000 €), qui consolide une expérience d'accueil d'artistes plasticiens nationaux et internationaux au sein de l'Hôtel d'entreprises économique du Brézet à Clermont-Ferrand. Grâce à cette formule, l'association a pu développer un réseau international de résidences d'artistes qui permet à des artistes locaux de travailler à l'étranger.

Clermont Communauté a attribué 5 bourses aux plasticiens Emilie Atkinson, Loïc Blairon, Baptiste Croze, Mélanie Muratet-Campos et Jacopo Trabona pour un montant total de 14 000 €.

La Tôlerie. Clermont Communauté a labellisé « La Tôlerie », espace d'art contemporain à Clermont-Ferrand (10 000 €) et est associée au choix d'un commissaire invité pour organiser une exposition par an. En 2015, l'exposition « La vérité des apparences – histoire de codes et de reflets » a eu lieu en décembre.

Art au Parvis. Clermont Communauté a fait l'acquisition de 9 œuvres. Les artistes retenus sont Roland Cognet, Philippe Favier, Samira Ghotbi, Hervé Brehier, Audrey Galais, Corentin Massaux, Josselin Vidalenc et Antoine Barrot. Le budget a été de 10 000 €. Le fonds Art au parvis réunit, en 2015, 52 œuvres.

Politique Musicale

La politique musicale communautaire a été déclinée en quatre volets : soutien aux acteurs, mise en réseau, concertation pédagogique et maillage territorial.

Appel à projets musiques actuelles et contemporaines. 7 artistes ont été aidés pour un montant total de 25 000 € : Thomas Khan (2 000 €), Arnaud Simetère - Cotonou en musique (4 500 €), Baltimore (4 000 €), Igorrr (3 500 €), Léopoldine (3 500 €), Hill Valley (4 000 €), Sofy Major (3 500 €).

La mise en réseau des acteurs et la Pépinière musicale. Il s'agit de créer les conditions pour élaborer un projet musical de territoire en partenariat étroit avec les acteurs publics et privés. Pour cela, un chargé de mission musiques a été recruté en septembre 2015. En parallèle :

- les travaux du pôle résidence à Cébazat ont débuté en juin 2015. Cet équipement communautaire proposera 3 studios conçus pour travailler les nouvelles scènes de diffusion. Il inscrira son action autour de l'innovation, la formation et la recherche dans le domaine de la musique/image.
- avec l'étude de programmation du pôle musique et lecture de Croix-de-Neyrat, validée au conseil du 3 avril 2015, il s'agit de réaliser un projet qui créé des synergies entre lecture publique et musique.
- un accompagnement de porteurs de projets de l'économie culturelle et créative est assuré avec des dispositifs de soutien aux acteurs notamment en lien avec le champ de l'économie sociale et solidaire. Clermont Communauté favorise le développement de projets collaboratifs (Le Damier, Le Transfo, La coopérative d'activité Appuy Culture, Auvergne active…).
- le « Club musique » impulsé et animé par Clermont Communauté a associé les grands acteurs de la musique (résidence du compositeur Oscar Bianchi en 2012-2015...).

Le projet pédagogique «Tableaux d'une agglomération» (intitulé provisoire). Sur proposition du collectif des responsables des établissements d'enseignement artistique (Créa), un projet pédagogique associant l'ensemble des communes de l'agglomération a été lancé en 2015. Il a donné lieu à l'adoption d'une charte par le conseil communautaire du 11 décembre 2015 et par les conseils municipaux (en cours).

Une commande a été passée au compositeur Thierry Deleruyelle pour écrire une fresque musicale répondant aux objectifs pédagogiques définis par le Créa. Conçue sous forme de boites gigognes, cette œuvre contemporaine permettra aux écoles de musique de travailler et de s'approprier des parties pour les diffuser dans leur commune. Ce projet se concluera par un grand concert avec tous les enfants ayant participé à sa création en juin 2017.

Le maillage territorial. Clermont Communauté a continué à financer la création de lieux de diffusion, de répétition à Gerzat, Orcines et Pont-du-Château

LE TOURISME

CONTEXTE

Clermont Communauté contribue à faire évoluer l'image de marque du territoire en promouvant ses talents, ses atouts et sa force de cohésion dans une logique de distinction plus que de compétition.

Son ambition est de réussir cette mutation sans renoncer à son caractère et sans entrer dans un processus de standardisation ou d'uniformisation dicté par les seules logiques de concurrence territoriale.

Le tourisme est une activité majeure du dynamisme et du rayonnement du territoire. C'est un secteur économique générant près de 3 000 emplois avec un fort potentiel de croissance.



FAITS MARQUANTS EN 2015

La Communauté d'agglomération s'est engagée dans une réflexion autour de la prise de la compétence tourisme.

Dans ce contexte, deux études ont été lancées afin de définir :

- un schéma de développement touristique communautaire :
  - effectuer un diagnostic territorial et définir les objectifs stratégiques touristiques à moyen et long terme,
  - définir le positionnement de la destination touristique, sa stratégie marketing et formaliser son plan d'actions,
  - définir les modalités organisationnelles de la mise en place du schéma de développement touristique pour Clermont Communauté.
- les modalités de création d'un office de tourisme communautaire (OTC)
  - analyser les différents statuts juridiques envisageables pour l'OTC
  - définir les modalités d'organisation pour l'OTC et pour Clermont Communauté,
  - définir les incidences budgétaires et financières de la création de l'OTC.

BUDGET (hors personnel)

- 89 600 € ont été consacrés en 2015 à la préparation de la prise de compétence TOURISME (effective en 2016)





5 DURABILITÉ & RESPONSABILITÉ

POUR MIEUX RÉPONDRE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX, ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

300 km d'itinéraires balisés, répartis sur les 21 communes de Clermont Communauté s'offrent aujourd'hui aux promeneurs de tous âges et de toutes conditions physiques. Panoramas, sites naturels, patrimoine historique, lieu touristique, ... la ville n'est jamais loin, même si les itinéraires restent majoritairement très nature. Le réseau de randonnées intègrent une autre dimension environnementale : l'un de ses atouts est qu'il est accessible en transports en commun, permettant ainsi de s'affranchir de la voiture.

UNE MÉTROPOLE DURABLE

CONTEXTE

Au-delà des actions traditionnellement mises en œuvre par Clermont Communauté à travers ses différentes politiques publiques, l'année 2015 aura été marquée par la labellisation par l'État du territoire communautaire comme Territoire à Énergie Positive Croissance Verte (TEP-CV).

Un Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEP-CV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

6 domaines d'action sont prioritaires dans ces territoires :

- *la réduction de la consommation d'énergie,*
- *la diminution des pollutions et le développement des transports propres,*
- *le développement des énergies renouvelables,*
- *la préservation de la biodiversité,*
- *la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets,*
- *l'éducation à l'environnement.*

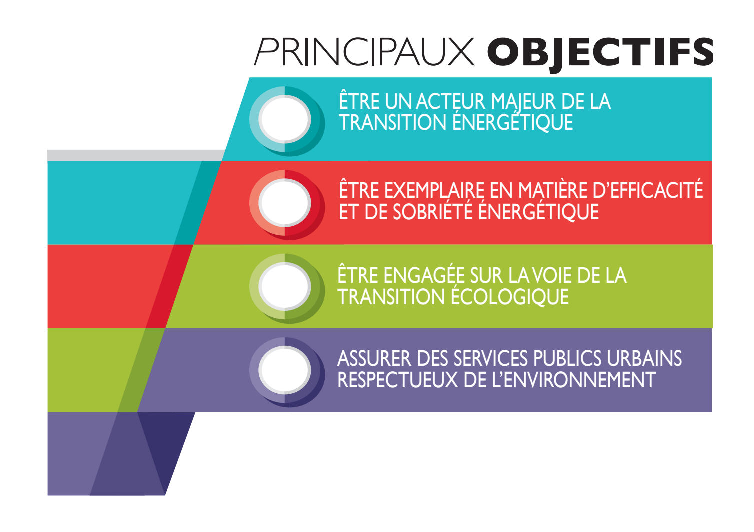
Une convention a été signée avec l'État, le 10 octobre 2015 à Clermont-Ferrand. Cette convention intègre un programme de 9 actions dont certains bénéficieront d'un soutien financier de l'État ou de l'ADEME.

Les deux principales portent sur l'amélioration de la performance énergétique des piscines ainsi que la réalisation d'une étude sur l'axe Tiretaine, croisant les problématiques inondation, biodiversité et climat.

Figurent également :

- *une étude de préfiguration d'une plate-forme de réhabilitation énergétique de l'habitat,*
- *l'acquisition de véhicules de collecte de déchets performants sur le plan environnemental,*
- *la création d'un bureau des temps,*
- *le soutien au déploiement d'une plate-forme de logistique urbaine et aux véhicules électriques,*
- *la réalisation d'un cadastre solaire,*
- *la mise en œuvre d'un schéma directeur des énergies renouvelables.*

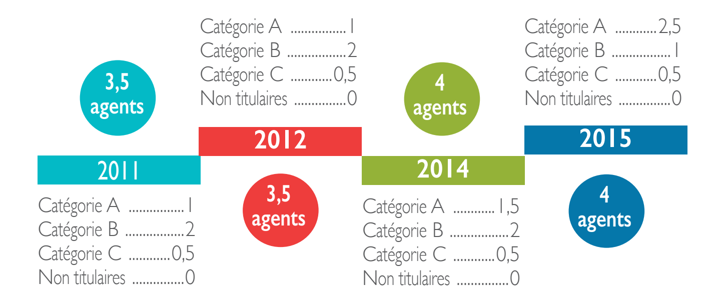
PRINCIPAUX OBJECTIFS



BUDGETS gérés par la direction (hors personnel)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
2011	304 780 €	895 000 €
2012	357 740 €	899 000 €
2013	473 580 €	1 082 000 €
2014	396 940 €	292 000 €
2015	455 800 €	720 000 €

RESSOURCES HUMAINES



	2011	2012	2014	2015
Agents	3,5	3,5	4	4
Catégorie A	1	1	1,5	2,5
Catégorie B	2	2	2	1
Catégorie C	0,5	0,5	0,5	0,5
Non titulaires	0	0	0	0

FAITS MARQUANTS EN 2015

Achat d'énergie : -21 %

La maîtrise des dépenses d'énergie répond aujourd'hui à une double nécessité. Une nécessité environnementale en raison des impacts engendrés sur la biosphère. Une nécessité financière en raison de l'augmentation prévisible du coût des énergies.

Si jusqu'en juillet 2004, les collectivités territoriales n'avaient pas le choix de leur fournisseur de gaz naturel et d'électricité, l'ouverture des marchés de l'énergie leur offre l'occasion de reprendre en main leur gestion de l'énergie.

Gaz. Clermont Communauté, avec l'expertise de la Ville de Clermont-Ferrand a initié un groupement d'achat pour la fourniture de gaz (conseil communautaire du 27 juin 2014). Ce groupement coordonné par Clermont Communauté a été ouvert aux communes membres de l'agglomération ainsi qu'au Biopôle Clermont-Limagne, au Centre de Gestion et à l'École supérieure d'art de Clermont Métropôle. Il compte 26 membres, dont 20 des 21 communes membres de Clermont Communauté.

Le premier marché subséquent a été attribué à GDF Suez (Engie maintenant) pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016. Le groupement a réalisé une économie de 21% environ par rapport aux tarifs réglementés de vente, en se basant sur les consommations annuelles de référence.

Travaux visant à réduire les consommations d'énergie

- Réfection complète du système d'éclairage au Musée de la Résistance pour un montant de 12 000 €.
- 2e tranche de remplacement des luminaires énergivores par des appareillages LED à la Médiathèque Hugo-Pratt pour un montant de 20 000 €.
- Remplacement de portes extérieures non isolées et peu performantes en terme d'accessibilité à Pascalis et à la médiathèque Rêve et Savoir.

Étude de préfiguration d'une plateforme locale de la rénovation énergétique

La Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte précise les missions des Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique (PTRE). Celles-ci sont prioritairement mises en œuvre à l'échelle d'un ou plusieurs EPCI et constituent les pierres angulaires des Services Publics de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) qui assurent l'accompagnement des consommateurs souhaitant diminuer leurs consommations énergétiques. Dans le cadre de sa dynamique énergie-climat, de sa convention TEP-CV et des orientations de son PLH, Clermont Communauté a souhaité engager une étude de préfiguration de la création d'une PTRE. Après mise en concurrence, cette étude a été confiée en octobre 2015 à un bureau d'études. Les conclusions sont attendues pour l'été 2016.

FAEP

Le défi « Familles À Énergie Positive » est un dispositif national coordonné par l'association Prioriterre qui vise à proposer aux habitants d'un territoire de faire des économies et de réduire ses consommations énergétiques de façon ludique tout en agissant concrètement pour la planète. Clermont Communauté a souhaité s'engager dans cette action pour l'hiver 2014-2015. Cette opération a été reconduite pour la saison hivernale 2015-2016.

Le principe est simple. Des équipes composées de plusieurs foyers font le pari d'atteindre au moins 8 % d'économies d'énergie sur leurs consommations à la maison (chauffage, eau chaude, équipement domestique), uniquement par des éco-gestes au quotidien. Le but est de démontrer que la lutte contre le changement climatique est l'affaire de tous. Cette action a été conduite avec le concours de l'ADEME et de l'espace info énergie de l'ADIL.

145 familles (soit plus de 500 personnes directement), ont répondu au défi 2014-2015 lancé par Clermont Communauté et largement relayé par les médias. 115 sont inscrits à l'édition 2015-2016.

Observatoire de la biodiversité

Après un travail d'inventaire de la biodiversité et de cartographie écologique du territoire confié à l'Institut des herbiers Universitaire de Clermont Ferrand (devenu depuis service UNIVEGE de l'UBP) suivi de la réalisation d'un volet faunistique confiée à la LPO, une nouvelle étape a été franchie en 2015 avec la mise en place d'un Observatoire de la biodiversité.

Les objectifs de cet observatoire dont la direction est assurée par le Muséum d'Histoire Naturelle de Clermont-Ferrand sont :

- superviser l'amélioration de la connaissance naturaliste sur le territoire de l'agglomération clermontoise et suivre l'évolution de celle-ci,
- participer à l'amélioration de la connaissance naturaliste via la conduite de campagnes prospectives de terrain,
- faire bénéficier Clermont Communauté et ses communes membres de conseils naturalistes,
- mener de manière collégiale des réflexions sur la biodiversité locale et dialoguer avec les acteurs locaux,
- aider à la diffusion de la connaissance naturaliste locale.

Restauration de l'Artière à Aulnat

Un reméandrage, une stabilisation morphologique ainsi qu'une expérimentation des techniques d'intervention ont été réalisés sur un linéaire de 430 mètres. Le chantier a été réceptionné en juin 2015.

Les sentiers de randonnée

Clermont Communauté dispose de la compétence « élaboration et mise en œuvre de schémas d'itinéraires de promenades et de découvertes ». Un premier schéma de randonnée a été réalisé en 2007 sur le site des Côtes (42 kilomètres de sentiers aménagés et balisés). En 2014, il a été complété par un second schéma sur les 13 communes du sud de l'agglomération portant sur un linéaire de 175 kilomètres dont le balisage a été achevé début 2015.

Un troisième et dernier schéma, sur le secteur Nord de l'agglomération, a vocation à compléter les deux premiers et à parachever le dispositif sur l'ensemble des 21 communes de Clermont Communauté. Les tracés du secteur Nord (71 kms) ont été adoptés par le Conseil Communautaire du 11 décembre 2015. La réalisation des cheminements doit s'achever au printemps 2016.

Au final, 290 kilomètres de sentiers de randonnées seront proposés aux promeneurs.



6 EXEMPLARITÉ & GOUVERNANCE

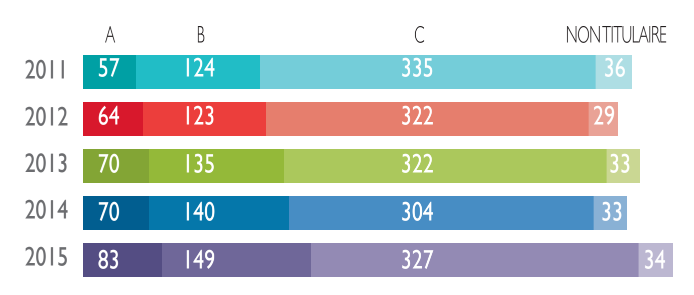
UNE GESTION RIGOUREUSE ET SOLIDAIRE

Préparation de la salle du Conseil communautaire par le service des Assemblées. En 2015, 6 conseils communautaires, 56 commissions thématiques et 24 bureaux communautaires se sont tenus.

DES SERVICES PERFORMANTS

FAITS MARQUANTS EN 2015

Ressources humaines



L'évolution des effectifs est étroitement liée aux différents transferts de compétences intervenus :

- 1er janvier 2002 : transfert de la compétence collecte, traitement et tri des déchets
- 1er janvier 2002 : transfert des équipements nautiques
- 1er janvier 2005 : transfert de la compétence lecture publique et de l'ESA
- 1er juillet 2015 : Autorisation du droit des sols, référents du PLIE
- 11 février 2016 : Station «Les 3 Rivières»

Assemblées

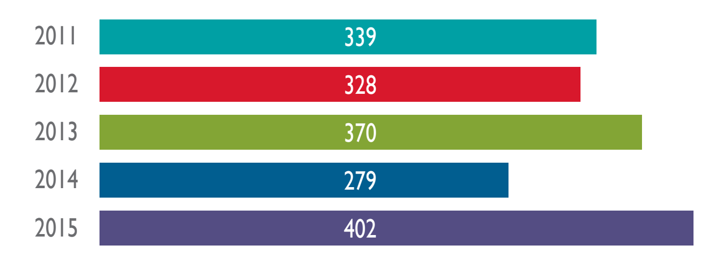
- Mise en place d'un groupe test des élus pour l'utilisation des outils dématérialisés (tablettes), recevoir et travailler sur les rapports délibératifs
- Fourrière : dissolution du service fourrière de la Police Nationale, pour une nouvelle organisation avec les Polices Municipales
- Archives : campagne annuelle de traitement durant l'été
- Factotums : arrivée du service des ADS et accroissement des circuits liés à la collecte et la remise des dossiers (13 communes adhérentes au service)

Principales évolutions du niveau de service, entre 2011 et 2015 :

- Travaux d'aménagement dans la salle d'Assemblée
- Dématérialisation des délibérations via WebDélib
- Télétransmission des actes à la Préfecture de manière dématérialisée
- Vote électronique des élus pendant les Conseils communautaires
- Retransmission en direct sur Internet des séances de Conseils communautaires
- Transmission des dossiers Commission, Bureau, Conseil par voie dématérialisée en complément du papier, réduction de l'impression et de l'affranchissement des annexes volumineuses
- Multiplication des instances : de 9 à 10 commissions thématiques préalables au Conseil, de 6 Bureaux annuels à 1 Bureau hebdomadaire
- Participation des élus municipaux aux Commissions

	Nbre réunions	Nbre d'élu(e)s convoqué(e)s
Conseils Communautaires	6	89
Commissions thématiques	56	421
Finances	5	20 CC (1) + 23 CM (2)
Développement économique	6	22 CC (1) + 17 CM (2)
Urbanisme - Tourisme	8	24 CC (1) + 26 CM (2)
Aménagement - Transport	5	22 CC (1) + 19 CM (2)
Habitat	5	25 CC (1) + 21 CM (2)
Assainissement	6	21 CC (1) + 16 CM (2)
Déchets ménagers	3	21 CC (1) +15 CM (2)
Sports	5	21 CC (1) + 24 CM (2)
Environnement	5	21 CC (1) + 24 CM (2)
Culture - Communication	8	22 CC (1) + 23 CM (2)
Bureaux communautaires	24	27

(1) Conseillers Communautaires
(2) Conseillers Municipaux



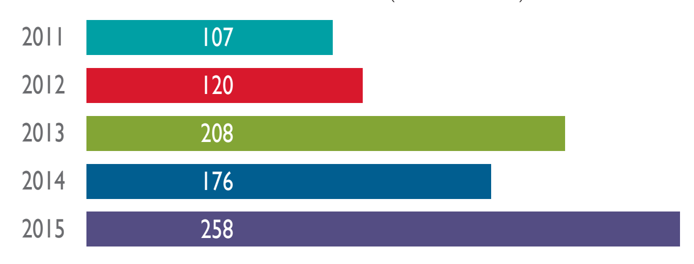
Affaires juridiques

Le service juridique s'attache à sécuriser les actes et les procédures de Clermont Communauté, apporte son conseil à l'ensemble des Directions, tout en défendant les intérêts de notre Établissement Public de Coopération Intercommunal devant les tribunaux.

Pour l'année 2015, le service juridique a été saisi de 258 demandes, soit une augmentation de près de 50 % par rapport à 2014.

Les activités de « conseil » représentent plus de 80 % de l'activité du service ; les contentieux près de 10 % (hors assurance).

L'année 2015 a été marquée par la mise en place du « ticket juridique » qui permet aux services de poser directement leurs questions via intranet. Le service juridique a également participé activement aux réunions destinées à déterminer les missions qui pourraient être mutualisées dans un service commun en 2016.



Commande publique

Un travail conséquent a été réalisé pour élaborer conjointement avec les communes, les missions susceptibles d'être mutualisées en 2016.

MARCHÉS PUBLICS

	Services Prestations intellectuelles	Fournitures	Travaux	TOTAL
2011	79	27	26	132
2012	94	72	49	215
2013	59	42	95	196
2014	56	19	44	119
2015	59	32	50	141

Trois procédures de concours de maîtrise d'œuvre en 2015 :

- rénovation et l'extension de la médiathèque à Gerzat,
- maîtrise d'œuvre Pôle d'activités du secteur Nord à Cébazat et Gerzat (Ladoux - Parc Logistique - Montels 1 et 2),
- réhabilitation du bassin de 25 mètres du Stade Nautique Pierre de Coubertin.

Quelques exemples de consultations de marchés de travaux

- aménagement d'une aire de jeux à la piscine Androsace,
- rénovation de la patinoire olympique communautaire,
- remplacement du traitement d'eau actuel par un traitement au chlore gazeux au stade nautique Pierre de Coubertin,
- extension et rénovation des locaux du personnel et construction d'un locale de stockage pour la déchetterie des Gravanches.

DÉMATÉRIALISATION

	2013	2014	2015
Avis publiés	82	59	73
Visites	7 667	10 868	13 144
Retrait de DCE sous format dématérialisé	3 377	2 512	3 154
Retraité de DCE sous format papier	33	25	7
Plis déposés sous format dématérialisé	96	76	149
Plis déposés sous format papier	400	310	413

Systèmes d'information

Dans le cadre de la création du service commun de l'application du droit des sols (ADS) pour le 1er juillet 2015, la Direction des Systèmes d'information (DSI) a mis en place la solution logicielle. Elle a travaillé conjointement avec la Direction Informatique et le service BDU (Banque de Données Urbaines) de la Ville de Clermont Ferrand (propriétaire du logiciel) afin de permettre ce transfert. La société Opéris éditrice de la solution a également fortement contribué au bon déroulement des travaux.

Coût : 40 000€ dont 10 000€ d'investissement et 30 000€ de fonctionnement.

La restructuration de Clermont Communauté avec la création de nouveaux services comme les ADS ainsi que l'achat de nouveaux locaux ont nécessité des travaux de cablages et d'installations informatiques. Ces travaux se sont déroulés en juin 2015.

Coût : 17 000€ dont 12 000€ d'investissement et 5 000€ de fonctionnement.

La DSI a entamé en 2015 le changement de son infrastructure virtuelle et l'évolution de son Datacenter principal. Afin d'optimiser ses débits et fiabiliser son système, des changements de technologies ont été identifiés, nécessitant le remplacements de matériels et de logiciels.

Coût : 80 000€ dont 70 000€ d'investissement et 10 000€ de fonctionnement.

La création du Quartier Numérique dans les locaux de Prizee a nécessité l'intervention de la DSI pour définir et mettre en place l'installation informatique de l'incubateur d'entreprises. La Direction Informatique a investi dans du matériel de sécurité, réseau, wifi, téléphonique et différents équipements bureautiques.

Coût : 87 000€ dont 60 000€ d'investissement et 27 000€ de fonctionnement.

Principales évolutions du niveau de service entre 2011 et 2015 :

- virtualisation des Serveurs de Clermont Communauté,
- déploiement du Wifi public dans les bibliothèques,
- déploiement de tablettes dans les bibliothèques,
- déploiement des automates de prêts dans les bibliothèques,
- mise en place de la Téléphonie sur IP bénéficiant d'une meilleure intégration dans le système d'information,
- augmentation du nombre d'équipements mobiles mis à disposition des agents.

Indicateurs:

- Nombre de postes de travail informatiques en 2015 : 680 PC
- Taux de rotation : 20 %
- Nombre de PC portables : 120
- Nombre de téléphone mobiles : 130
- Nombre de smartphones : 70
- Nombre de sites communautaires reliés au réseau de Clermont Communauté et gérés par la DSI en 2014 : 42 sites
- Projet d'interconnexion de nouveaux sites en 2015 : 2 nouveaux sites : Quartier Numérique et Station d'épuration « Les 3 Rivières ».

Compte administratif 2015

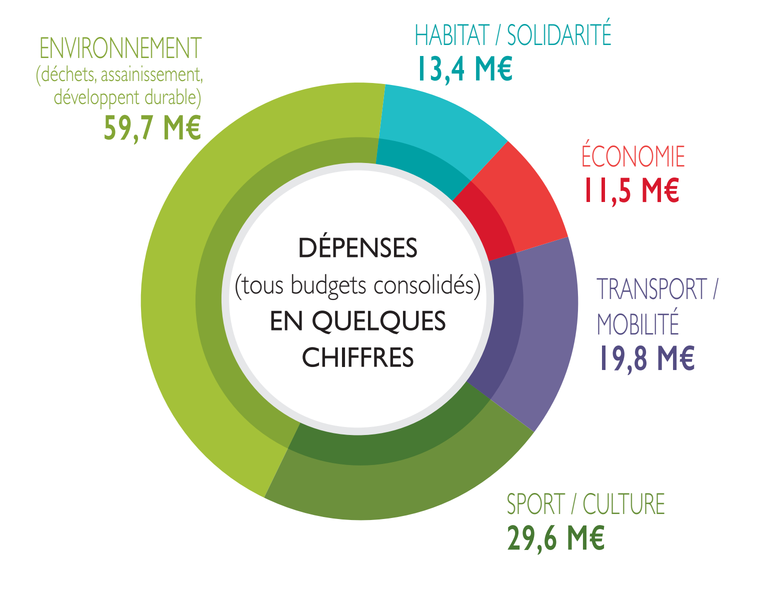
L'exercice 2015 est marqué par la poursuite des investissements initiés les années précédentes avec cependant un léger fléchissement constaté sur l'exercice en raison de quelques opérations plus conséquentes comptabilisées en 2013 et 2014 et un niveau d'autofinancement brut en progression.

Des dépenses réalisées de 249,6M€, tous budgets consolidés : 197,2M€ en fonctionnement - 52,4M€ en investissement (en opération réelle et d'ordre hors résultat antérieur),

Les 3 secteurs phares de développement de Clermont Communauté représentent 42,8 M€ de dépenses à raison de 13,4M€ consacrés à l'habitat et la solidarité, de 11,5M€ consacrés à l'économie et l'emploi et 19,8 M€ consacrés aux transports publics et la voirie.

Le sport et la culture mobilisent à eux deux plus de 29,6M€, traduisant l'importance des services offerts à la population.

Les compétences environnementales représentent plus de 59,7M€, répartis entre la gestion des déchets (44,1M€), l'assainissement (14,6M€) et le développement durable (1M€).



Fonctionnement :

En opérations réelles de fonctionnement, tous budgets consolidés, les dépenses 2015 ont représenté 184,8M€, pour des recettes 2015 de 216,5M€ (hors excédent antérieur reporté), soit une épargne brute de l'exercice de 31,7M€, en progression de 5,1M€ par rapport à 2014.

Cette progression est liée notamment à des recettes exceptionnelles perçues en 2015 sur le budget des déchets, ainsi qu'à une progression des bases fiscales qui a permis de dégager de l'ordre de 5,2M€ supplémentaires à fiscalité constante et a permis de compenser la baisse de dotation globale de fonctionnement (DGF) de plus de 2,9M€.

En ce qui concerne les recettes, les produits de la fiscalité augmentent de 5,2M€, sur un total de 152,3M€, alors même que les taux restent inchangés depuis 2015. Ils progressent de 4,5M€ sur le budget principal en raison de la perception de rôles supplémentaires sur exercices antérieurs (+1M€) mais également de l'évolution des bases en 2015. Ainsi, le produit des taxes dites ménages progresse de 1M€, celui de la Cotisation foncière économique de 1,6M€, la CVAE de 0,7M€, la TASCOM et les IFER de 0,2M€. En outre, l'évolution des base de TEOM génère 0,7M€ de produits supplémentaires.

Si la DGF diminue de 2,9M€ sur un total de 32,2M€, les produits d'exploitation progressent de 2,1M€ sur un total de 18,3M€ en raison notamment de l'encaissement d'une régularisation de plus de 1,3M€ au titre des soutiens financiers pour valorisation des déchets des exercices 2012 à 2014, mais également de la progression de la redevance assainissement pour financer la mise en œuvre des investissements prévus au schéma directeur.

En ce qui concerne les dépenses, la réduction globale des charges générales de 0,9M€, sur un total de 44,9M€ est nuancée selon les secteurs :

- Un effort significatif a été porté sur le développement économique, avec le déploiement du projet de Quartier Numérique, de la prospection marketing et d'implantation des entreprises, d'entretien des zones d'activités en fin de concession.
- S'y ajoute également le coût de fonctionnement de la nouvelle piscine Marcel-Boubat en année pleine, de la reprise pour les services de nouveaux étages dans le bâtiment du Parvis et de travaux de mise en accessibilité, ainsi que la préparation de nouvelles actions : assises de la Mobilité, site internet refondu, passage en Communauté urbaine,...
- Ces évolutions sont réduites avec des régularisations à la baisse sur les budgets annexes des déchets et de l'assainissement (diminution des coûts de collecte et des coûts de fonctionnement des déchetteries, dépenses majorées en 2014 sur le traitement des déchets non valorisés à la suite d'une régularisation au titre de 2013, solution plus économique pour le traitement des boues d'épuration).

La masse salariale progresse quant à elle de 2,1M€, sur un total de 29,5M€. Elle provient notamment de la mise en œuvre du service commun des ADS au 1er juillet 2015, avec compensation via la baisse de l'attribution de compensation des communes concernées. S'y ajoute, l'évolution des dépenses statutaires (GVT, impact de la réforme des catégories B et C en année pleine, revalorisation du SMIC, augmentation des cotisations CNRACL) ainsi que des recrutements ciblés prévus au budget primitif 2015 et la mise en place de l'enlèvement des encombrants sur le domaine public via les services mutualisés de la Ville de Clermont-Ferrand.

Quelques recettes et atténuations de charges viennent en réduire la portée : aide de l'État pour les emplois d'avenir, mutualisation, remboursement des agents mis à disposition de l'ESACM,...

Les subventions et contributions enregistrent quant à elles une croissance de 1,9M€, sur un total de 41M€. Cette progression provient pour 1,6M€ des augmentations des contributions appelées par le SDIS, l'ESACM, le SMTC (intégrant le financement sur un semestre du dispositif de tarification solidaire) et le Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne, mais également pour 0,3M€ des subventions versées aux associations.

Investissement :

Les investissements atteignent 47,3M€ tout budgets confondus en 2015, en diminution réelle de 2,3M€ par rapport à 2014 (hors déficit antérieur reporté et opérations d'ordre).

Les dépenses d'équipement consolidées représentent 21,1M€ en 2015 soit une diminution de 4,9M€ par rapport à 2014 qui avait connu des opérations de voiries particulièrement lourdes comme l'aménagement du Pôle d'échanges intermodal de la gare de Clermont-Ferrand, la suppression du passage à niveau avec construction d'un pont route sur l'Avenue du midi, l'aménagement de la rue Robert-Lemoy,...

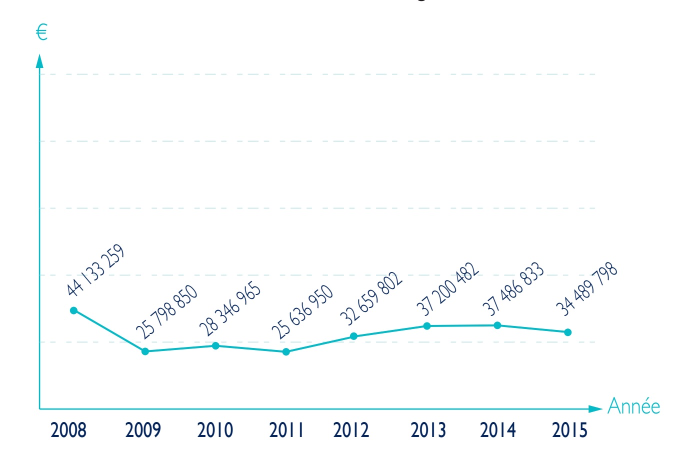
Elles concernent en 2015 le financement des opérations en cours (solde de la piscine Marcel-Boubat à Lempdes, solde de la seconde tranche des travaux de rénovation de la patinoire, aménagement de l'aire de jeux extérieure au centre aquatique les Hautes Roches, création d'un terrain synthétique au Stade Gabriel-Montpied, aménagement de ZAE, poursuite du programme de réalisation des Équipements communautaires de proximité (ECP), connexion de la voirie desserte Bois Joli – Km Lancé, investissements courants (voirie, entretien du patrimoine, accessibilité), le début des travaux de construction de la pépinière musicale à Cébazat et l'amorce de certains projets (construction d'une nouvelle médiathèque à Croix-Neyrat et de studios de répétitions, extension de la bibliothèque Alphonse-Daudet à Gerzat,…).

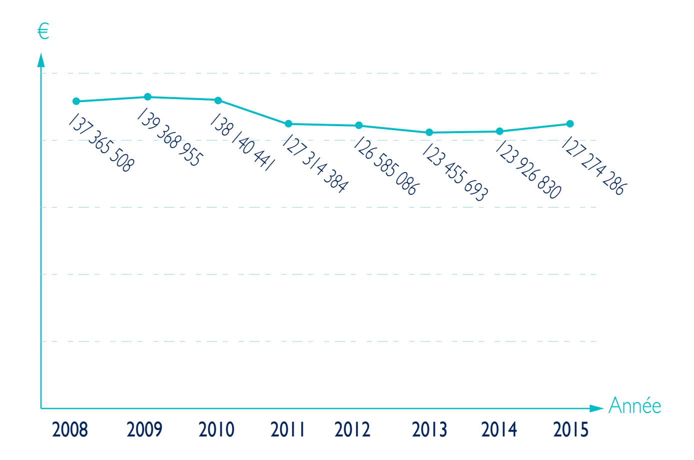
En matière d'assainissement, ont été réalisés en 2015 des travaux de renforcement du collecteur Herbet / Station d'épuration « Les 3 Rivières », la poursuite de ceux du collecteur Ouest et Sud et enfin le solde des collecteurs Kessler/Rabanesse et Lemoy.

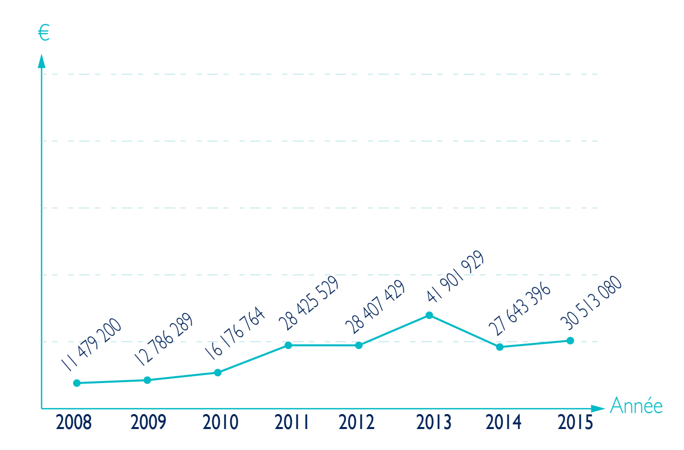
Sur le secteur des déchets ménagers, les dépenses d'équipement ont concerné le remplacement d'un camion de collecte et d'un camion de déchetterie, l'acquisition de matériels et outillage pour les déchetteries et la régie de collecte, l'acquisition de bacs de collecte et conteneurs enterrés, les travaux d'extension des locaux des déchetteries de Romagnat et des Gravanches.

Les fonds de concours, quant à eux, enregistrent une progression de 2,9M€. Ils représentent 10,9M€ principalement en faveur du logement social, également en matière économique (participations en faveur de la Technopole et des ZAE concédées), en matière de transport et voirie (participation SIEG concernant certains travaux d'éclairage public).

Ces dépenses d'équipement ont été financées à hauteur de 3M€ par les subventions, 2,2M€ par le Fonds de compensation de la TVA, 9M€ par l'emprunt et 7,3M€ par autofinancement.







NOTES



64/66 avenue de l'Union Soviétique, BP 231 - 63007 Clermont-Ferrand cédex 1
E-mail : clermont-communaute@agglo-clermont.fr - Internet : clermontcommunaute.fr
Tél. 04 73 98 34 00 - Fax 04 73 98 34 01